

BULLETIN MENSUEL DE L'ASSOCIATION NATIONALE DES ABONNÉS AU TÉLÉPHONE ET DES CLIENTS DES SERVICES PUBLICS

SOMMAIRE

Le Comité Consultatif renaît de ses cendres.

Jurisprudence.

Le Semi-Automatique à Roubaix (*Suite de la Conférence de M. H. ANDRÉ*).

Modifications aux Tarifs des Postes supplémentaires et Abonnements temporaires.

PLAN DE PARIS — Cabines téléphoniques publiques.

Unification des Appareils des Abonnés.

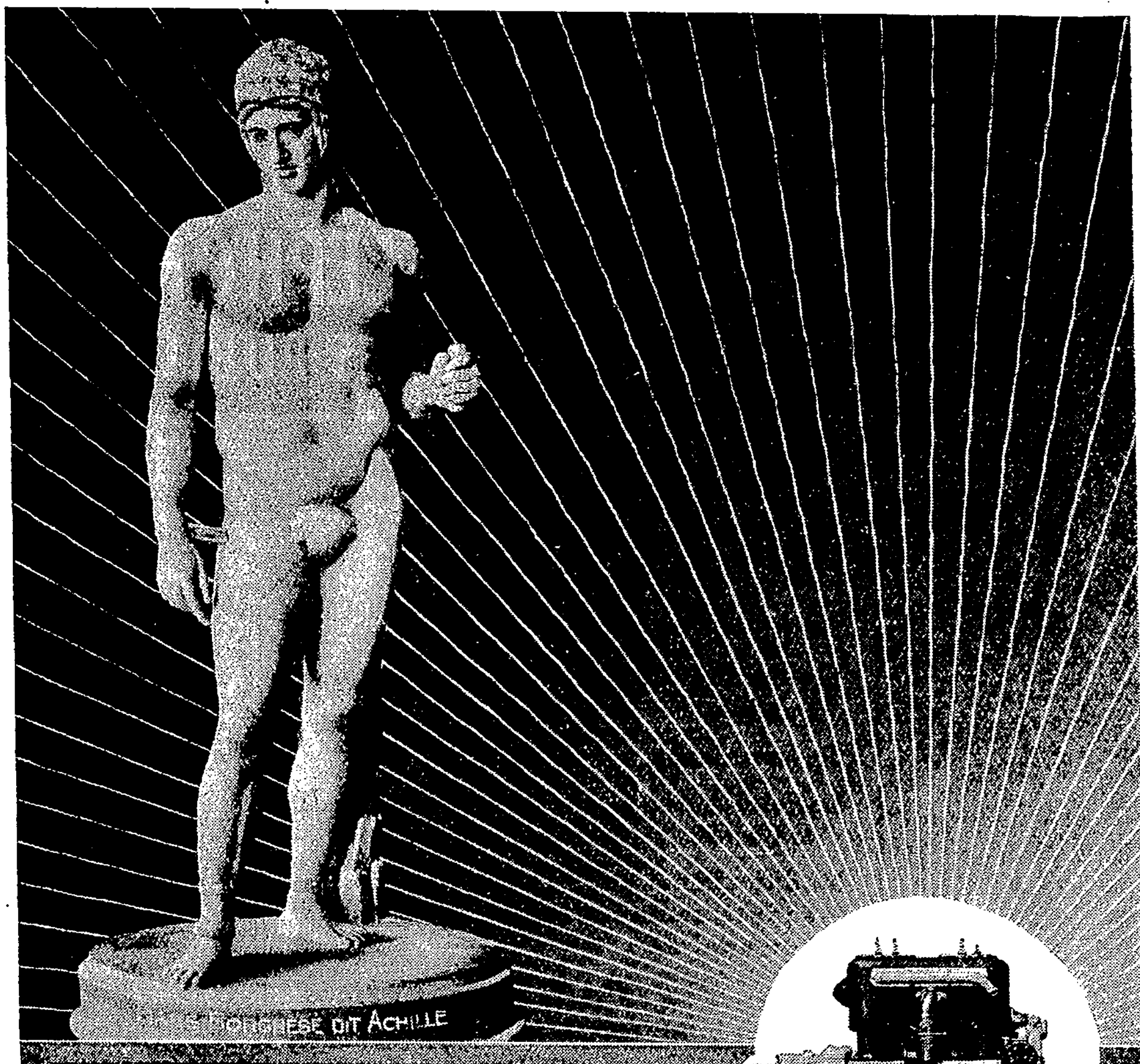
Automobilisme et Téléphonie.

Compte rendu de l'Assemblée générale ordinaire de l'Association Nationale des Abonnés au Téléphone.

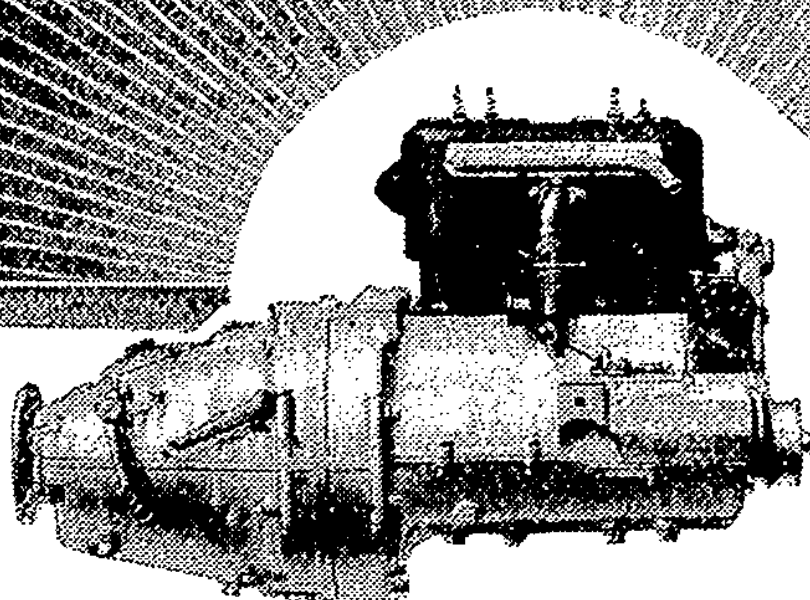
Chronique de Mai.

Les Éditeurs de ce Bulletin, M.M. A. Waton, Imprimeurs à Saint-Étienne, font en Typographie, Lithographie, Cartonnages, des Créations modernes pour la présentation de tous produits et la publicité sous toutes les formes

Ce Bulletin est le seul organe touchant les 200.000 abonnés de France : sa publicité est de premier ordre. S'adresser : Imp. A. Waton, St-Et.



L'ATHLÈTE COMPLET
RÉUNIT TOUTES LES
PERFECTIONS PHYSIQUES
DANS LA RACE HUMAINE



LE BLOC MOTEUR  EST À
L'INDUSTRIE AUTOMOBILE
CE QUE L'ATHLÈTE COMPLET
EST À LA RACE HUMAINE

PANHARD & LEVASSOR

19 AVENUE D'IVRY - PARIS

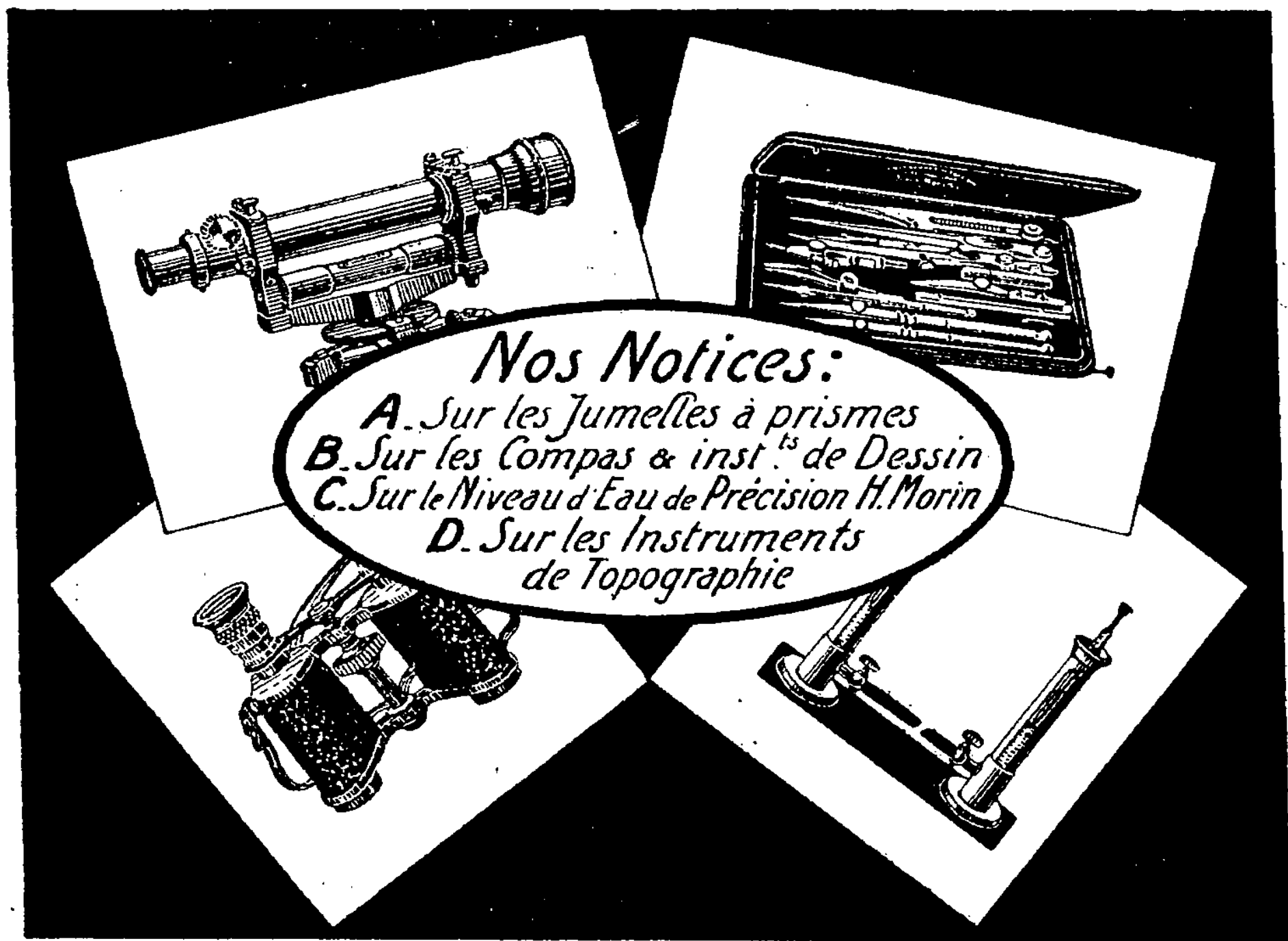
INSTRUMENTS DE PRÉCISION

H. Morin

BOYELLE · MORIN · Ing.^r A. & M.
P. BEAU · Ing.^r E. P.

11, Rue Dulong
PARIS

Fournitures de Dessin et de Bureau
Librairie Technique



*Industriels, Ingénieurs, Architectes
Entrepreneurs, Dessinateurs, Touristes
demandez-nous les Notices qui vous intéressent !*

CONTRE LE PRÉSENT BON accompagné de 1,10 en timbres-poste (ajouter 0,15 pour le port si le bon n'est pas joint à une commande), la Maison H. MORIN vous adressera un Triple Décimètre de haute précision à deux biseaux celluloïd divisés, l'un en $\frac{1}{2}$ °, l'autre en $\frac{1}{4}$ °, valant 3,75.

GUSTAVE FABRE

Propriétaire Viticulteur à NIMES



TARIF VINS ROUGES

	Pièce 218 litres	1/2 Pièce 108 litres
FONTARON. Bon vin de consommation courante. Peut supporter une addition d'eau	96	53
LE SORBIER. Bon ordinaire choisi, plus corsé que le précédent	100	55
COTE-BEAUVOISIN. Produit de coteaux caillouteux, généreux, bouqueté	115	63
COTE-BEAUVOISIN (vieux) Bon vin pour la bouteille, ayant du corps, de la finesse, du bouquet	130	70
GARRIGUES (vieux). Vin fait suivant les usages du Bordelais et de la Bourgogne	155	83
St-ESTÈVE. Grand vin de cépages fins, peut être comparé aux bons crus de Bourgogne	170	90
VINS GRIS		
ROSÉ. Dit vin de 24 heures, frais et fruité, agréable et léger	102	56
PAILLET. Plus fin que le précédent. Est la fleur du jus des grains les plus mûrs	118	64

TARIF VINS BLANCS

	Pièce 218 litres	1/2 Pièce 108 litres
PEYROLI. Vin blanc sec, léger, ayant du goût et de la fraîcheur	102	56
ESCLAPIERS. Moins sec que le précédent, plus de corps, de fruit, de la finesse	118	64
St-COMES (vieux). Vinifié à la mode de Pouilly, fin et bouqueté, hors ligne par son prix	150	80
GRAVES SUPÉRIEUR (vieux) Ayant 3 ou 4 ans de séjour dans nos chais, toutes les qual. des bons crus.	170	90
CLAIRETTE DORÉE. Vin doux de dessert, apprécié des dames, très fin et parfumé	250	130
VINS ROUGES du Domaine de Mahystre		
PETIT ERMITAGE. Vin de consommation courante, d'excellente conservation, fruit, finesse	104	57
CLOS MAHYSTRE. Vin fin et bouqueté Qual. d'un grand ordre	118	64
MAHYSTRE (vieux). Vin de tout premier choix pour la consommation des tables riches.	150	80

Envoi franco de deux échantillons qui seront remboursés à la commande.

Le département du Gard, par la diversité de son terroir et de son relief, a des ressources infinies et offre toutes les qualités. Ses vignobles à grands rendements fournissent le vin de plaine, léger, frais, délicieux et bon marché; ses côteaux à petite production procurent le vin généreux, fin, bouqueté, digne de la bouteille.

Le producteur méridional peut, grâce à la prodigieuse fertilité de son sol, livrer à un prix défiant toute concurrence un vin naturel et sain. Malheureusement, dans son voyage de la cave du propriétaire à celle du client, le vin passe par beaucoup de mains; beaucoup sont inutiles ou nuisibles. Et voilà ce qui fait renchérir le produit ou le dénature: l'intermédiaire parasite.

Il faut donc qu'on s'adresse au producteur, qu'on le connaisse, qu'on le recherche, que des liens directs établissent entre le public et lui un contact permanent.

*Bulletin mensuel
de l'Association nationale
des Abonnés au Téléphone
et des Clients des services publics*



Cliché de "L'Illustration"

A CONSTANTINOPLE

La vieille ville de Stamboul se modernise ; des tramways la sillonnent en tous sens et le téléphone vient d'y être installé par une Compagnie franco-anglo-américaine. Sacrifiant le voile traditionnel qui gênait les récepteurs du casque téléphonique, de jeunes Musulmanes parlant le turc, le français et le grec, assurent le service sous la direction d'une dame anglaise. Et.... le public est bien servi.

Association Nationale des Abonnés au Téléphone et des Clients des services publics

Téléph. Gutenberg 12-41 47, Rue des Mathurins, 47, PARIS

Code A Z Français

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : M. le Marquis de Montebello, Président de la Commission des Téléphones, Membre du Comité consultatif des P. T. T., 12, rue de Prony. Tél. Wagram 13-31.

Vice-Président : M. E. Archdeacon ✱, 77, rue de Prony. Tél. Wagram 11-22.

Secrétaire : M. le Vicomte de Douville Maillefeu, 109, Av. Henri-Martin, Tél. Passy 34-76.

Trésorier : M. Munier, Industriel, 38, rue Perronnet, Neuilly-sur-Seine. Tél. 535.

Membres : M. P. Créténier O. ✱, Négociant-Commissionnaire, 21, rue de Paradis. Téléphone Central 58-87.

M. Lauzanne ✱, Architecte, 26, rue de Turin. Tél. Central 11-38.

M. Lahure O. ✱, éditeur, 9, rue de Fleurus, Tél. Saxe 04-44.

M. J. Perrigot, Ingénieur, 5 bis, rue de Berri. Tél. Wagram 10-80.

COMMISSION JUDICIAIRE

Président : M. Henri Talamon, Avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de Cassation, 3, rue du Cirque. Tél. Wagram 28-41.

Secrétaire : M. Fernand Lecomte, Avocat à la Cour, 24, rue Montaigne. Tél. Wagram 12-11.

Membres : M. Deschamps, Avoué au Tribunal de 1^{re} Inst^{ce}, 17, r. de l'Université. Tél. Saxe 28-74.

M. Bodanet, Avocat à la Cour, 14, rue de Berlin. 14. Tél. Central 54-61.

M. Rougeot, Avoué à la Cour d'Appel, 368, rue Saint-Honoré. Tél. Central 92-50.

M. L. Schmoll, Avocat à la Cour, 35, rue de Ponthieu. Tél. Wagram 84-46.

M. Thesmar, Avocat à la Cour, 10, rue de l'Université. Tél. Saxe 43-64.

M. Tollu, Notaire, rue St-Lazare, 70. Téléphone Central 54-32.

M. Touchard, Avocat à la Cour, 140, faubourg St-Honoré. Tél. Wagram 71-12.

Huissier : M. Perrin, 5, faub. St-Honoré. Cent. Tél. 58-14

INGÉNIEUR-CONSEIL : M. Herbert-Laws Webb, 104, Victoria Street, Londres S.W.

EXTRAIT DE LA LISTE DE NOS MEMBRES

Chouanard — Pingault — Bellanger-Poiret — Bélin frères — Ducellier — Bechoff, David et C^{ie} — Magasins du Gagne-Petit — Chouet (Maison du Dr Pierre) — Codechèvre (Bière Fanta) — A. Clément (Automobiles) — Société des Automobiles Peugeot — Georges Richard (Automobiles) — Amieux frères (Nantes) — Marquis de Beauchamp — Cossé, Lotz et C^{ie} (Nantes) — Casino de Vichy — Rumpelmayer — Marquis de Ségur — Société des Agriculteurs de France — Touring-Club de France — Duchesse d'Uzès — Vilmorin, Andrieux et C^{ie} — Forges et Chantiers de la Méditerranée — Fresne et C^{ie} — Gauthier-Villars (Editeur) — Guérin-Boutron (Chocolatier) — Hôtel Moderne — Banque de Mulhouse — Banque Suisse et Française — Jamet et Buffereau — Félix Juven (Editeur) — Baron de Zuylen — Duc de Rohan, Député — Marquis de la Ferronnays, Député — Marquis d'Aramon — A. Michelin (Pneumatiques) — Pleyel-Wolff, Lyon et C^{ie} (Pianos) — Martin-Gobert (à Réaumur) — Félix Potin — Julien Damoy, etc.

Souscrivez à l'Association

DEMANDE D'ADMISSION

M

Profession

Téléphone

Adresse

demande son admission à l'Association Nationale des Abonnés au Téléphone et s'engage à verser la cotisation de 5 francs par an.

Signature

L'Adhésion à l'Association donne droit à la réception mensuelle du Bulletin et à tous les Services de l'Association.

Adresser ce Bulletin à l'Association Nationale des Abonnés au Téléphone, 47, Rue des Mathurins, 47, PARIS

LE COMITÉ CONSULTATIF RENAIT DE SES CENDRES

Le Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes,

Vu le décret du 13 juin 1911, instituant un comité consultatif des postes et des télégraphes, chargé de rechercher les améliorations que comporte, dans l'intérêt du public, l'organisation des postes, télégraphes et téléphones, et de donner son avis sur les mesures à prendre pour les réaliser;

Vu les décrets des 8 mai 1912 et 28 novembre 1913, modifiant le décret du 13 juin 1911;

Vu les lettres du vice-président du Conseil d'Etat, du premier président de la cour de cassation en vue de la désignation des représentants de ces assemblées;

Vu les lettres des ministres des affaires étrangères, de l'intérieur, des finances, de la guerre, de la marine, des travaux publics, de l'agriculture et des colonies, en vue de la désignation des représentants de ces départements;

Vu la lettre du préfet de la Seine en vue de la désignation des représentants du Conseil municipal de Paris et du Conseil général de la Seine;

Vu les lettres du directeur des chemins de fer de l'Etat, des directeurs des compagnies de chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée, de l'Orléans, de l'Est et du Midi, de l'ingénieur en chef de l'exploitation de la compagnie du chemin de fer du Nord, du président de la compagnie générale transatlantique, du directeur de la compagnie des messageries maritimes, du directeur de la compagnie des chargeurs réunis et de l'administrateur délégué de la compagnie de navigation mixte, en vue de la désignation des représentants de ces diverses compagnies,

Arrête :

Art. 1^{er}. — Sont nommés pour deux ans membres du comité consultatif des postes et des télégraphes :

MM.

Barbier, Chastenet et Emile Dupont, sénateurs.
Clémentel, Charles Chaumet, Dalimier, Charles Dumont, Rabier, Marcel Sembat, députés.

Jules Gautier, conseiller d'Etat.

Chausserie-Laprée, conseiller maître à la cour des comptes.

Louis Dausset, conseiller municipal, rapporteur du budget de la ville de Paris.

Marquez, conseiller général de la Seine.

Fernand Gavarry, ministre plénipotentiaire, directeur des affaires administratives et techniques au ministère des affaires étrangères.

Bluzet, inspecteur général, chef du service central de l'inspection générale des services administratifs au ministère de l'intérieur.

Celier, sous-directeur de la comptabilité publique au ministère des finances.

Le général Chevalier, directeur du génie au ministère de la guerre.

Joubert, chef du bureau du cabinet et de la correspondance générale au ministère de la marine.

De Volontat, inspecteur général des ponts et chaussées, directeur du contrôle commercial des chemins de fer au ministère des travaux publics.

Dabat, conseiller d'Etat, directeur général des eaux et forêts au ministère de l'agriculture.

Balley, directeur des affaires commerciales et industrielles au ministère du commerce et de l'industrie.

Duchêne, sous-directeur, chef du secrétariat et du contreseing au ministère des colonies.

Les présidents des chambres de commerce de Paris, Lyon, Marseille, Bordeaux, le Havre, Lille, Nancy, Nantes, Toulouse et Saint-Etienne ou leur représentant.

Claveille, directeur des chemins de fer de l'Etat.

Mange, chef de l'exploitation de la compagnie du chemin de fer de Paris à Orléans.

Piéron, ingénieur en chef à la compagnie du chemin de fer du Nord.

Gufflet, chef de l'exploitation de la compagnie des chemins de fer du Midi.

Brisse, chef de l'exploitation de la compagnie des chemins de fer de l'Est.

Margot, ingénieur en chef de l'exploitation de la compagnie des chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée.

Dal Piaz, directeur de la compagnie générale transatlantique.

Pilliard, directeur de la compagnie des messageries maritimes.

de Sayve, administrateur délégué de la compagnie des chargeurs réunis.

Gravier, administrateur délégué de la compagnie de navigation mixte à Marseille.

Montbrand, chef de l'office des transports maritimes.

Picard, conseiller du commerce extérieur de la France à Londres.

Vars, conseiller du commerce extérieur de la France à Genève.

Rolland, président de la chambre de commerce française de Bruxelles, conseiller du commerce extérieur de la France.

Gondrand, président de la chambre de commerce française de Milan, conseiller du commerce extérieur de la France.

Ges, conseiller du commerce extérieur de la France à Barcelone, président de l'union des chambres de commerce françaises à l'étranger, aux colonies et pays de protectorat, président d'honneur de la chambre de commerce française de Barcelone.

Paul Giraud, fabricant de soieries à Moscou, conseiller du commerce extérieur de la France.

Paul Forsans, président de l'union des intérêts économiques.

Jules Cahen, vice-président du comité républicain du commerce et de l'industrie et de l'agriculture.

Georges Schwob, membre de la chambre syndicale des entrepreneurs et constructeurs électriciens.

Cillie, administrateur de la Fédération nationale des syndicats et associations de voyageurs et représentants du commerce et de l'industrie.

Alfred Bochet, syndic des agents de change.

de Nalèche, vice-président du syndicat de la presse parisienne.

Dubar, président du syndicat de la presse républicaine départementale de France.

Le Président du comité central de l'Union des Tramways et Chemins de fer d'intérêt local de France, ou son représentant.

Lorieux, ingénieur en chef des ponts et chaussées, directeur de l'office national du tourisme.

Le Président de l'Association des Abonnés au Téléphone.

Meyrat, directeur des postes et télégraphes de la Gironde.

Pujol, directeur des postes et des télégraphes de la Loire-Inférieure.

Vidal de Lirac, directeur des bureaux ambulants de la ligne de Lyon.

Lacroix, sous-chef de bureau à l'administration centrale des postes et des télégraphes.

Besançon, receveur à Paris.

Provost, commis à Paris.

Hess, brigadier facteur à Paris.

Piard, facteur receveur à Mareil-Marly (Seine-et-Oise)

Bousch, chef d'atelier à Paris.

M^{lle} Thomas, dame employée à Paris.

Art. 2. — Sont désignés comme vice-présidents du comité :

MM.

Emile Dupont, sénateur.

Ch. Chaumet, député.

Fait à Paris, le 30 mai 1914.

RAOUL PÉRET.

Faites partie de l'Association nationale des Abonnés au Téléphone

C'est un devoir national

BULLETIN D'ADHÉSION PAGE 2

JURISPRUDENCE

Défaut de réexpédition d'un Télégramme ; Demande d'indemnité.

Un particulier n'est pas recevable à actionner personnellement en indemnité devant le Conseil d'Etat un receveur et un facteur des postes à raison du préjudice que lui aurait causé le défaut de réexpédition d'un télégramme parvenu en son absence à sa résidence habituelle.

La faute alléguée ne peut engager la responsabilité de ses auteurs qu'autant qu'elle aurait le caractère d'une faute personnelle se détachant de l'exercice de la fonction, auquel cas les tribunaux judiciaires seraient seuls compétents.

D'autre part, l'intéressé n'est pas fondé à réclamer une indemnité à l'Etat, conformément à la règle posée par l'art. 6 de la loi du 29 novembre 1850. (Conseil d'Etat, 6 mars 1914.)

Travaux publics. - Compétence. - Conseil de Préfecture. - Ouvriers des Téléphones Accident de personne

C'est devant le Conseil de préfecture, en vertu de l'article 4 de la loi du 29 pluviôse an VIII, que doit être portée une demande d'indemnité à raison d'un accident causé à une personne par la manœuvre d'une échelle utilisée par des ouvriers du service des téléphones.

(Demoiselle Mathieu)

Le Conseil d'Etat,

Considérant que la demande formée par la demoiselle Mathieu est fondée sur ce que l'accident dont elle a été victime le 6 octobre 1908, à Nancy, doit être attribué à la manœuvre d'une échelle utilisée par des ouvriers du service des téléphones au cours de travaux effectués sur les lignes téléphoniques du réseau ; que s'agissant, dès lors, d'une réclamation motivée par des dommages causés à la requérante dans l'exécution d'un travail public, c'était devant le Conseil de préfecture que, par application de la loi susvisée du 28 pluviôse an VIII, la demoiselle Mathieu devait porter son action, et qu'elle n'est pas recevable, sur le silence du Ministre, à en saisir directement le Conseil d'Etat ;

Décide :

La requête susvisée de la demoiselle Mathieu, devenue depuis l'introduction du pourvoi, l'épouse du sieur Py, est rejetée.

Le SEMI-AUTOMATIQUE à ROUBAIX

II. — Suite de la Conférence de M. H. ANDRÉ — 4 Mai

Pour mieux faire comprendre le fonctionnement du système **semi-automatique**, nous allons établir devant vous une série de communications entre les divers postes d'abonnés installés dans cette salle, en indiquant, sur le modèle automatique ici exposé, les opérations accomplies par les différents organes du mécanisme.

Lorsque l'abonné appelant décroche son récepteur, il produit devant la téléphoniste (fig. 1) un signal lumineux qui devient scintillant dès que le récepteur de la téléphoniste est **automatiquement** relié à sa ligne. Ceci arrive dès que la téléphoniste devient libre; elle s'annonce aussitôt par le traditionnel «J'écoute» et reçoit le numéro de l'abonné demandé, numéro qu'elle transcrit immédiatement

sur les clés d'un clavier semblable à celui d'une machine à écrire. Ce clavier est placé devant elle, à portée de sa main, et, au fur et à mesure qu'elle inscrit les chiffres du numéro demandé, elle les répète pour permettre à l'abonné de les rectifier s'il y a lieu.

Au fur et à mesure que l'opératrice a abaissé ces clés, les combineurs (ou axes de l'enregistreur) ont absorbé (c'est-à-dire enregistré) les chiffres composant ce numéro d'appel, et, dès que le dernier chiffre (celui des unités) est enregistré, les clés du clavier se relèvent automatiquement afin de se trouver immédiatement à la disposition de l'opératrice pour un nouvel appel. Le temps d'occupation de ce clavier d'appel est tellement court qu'il suffit d'en prévoir

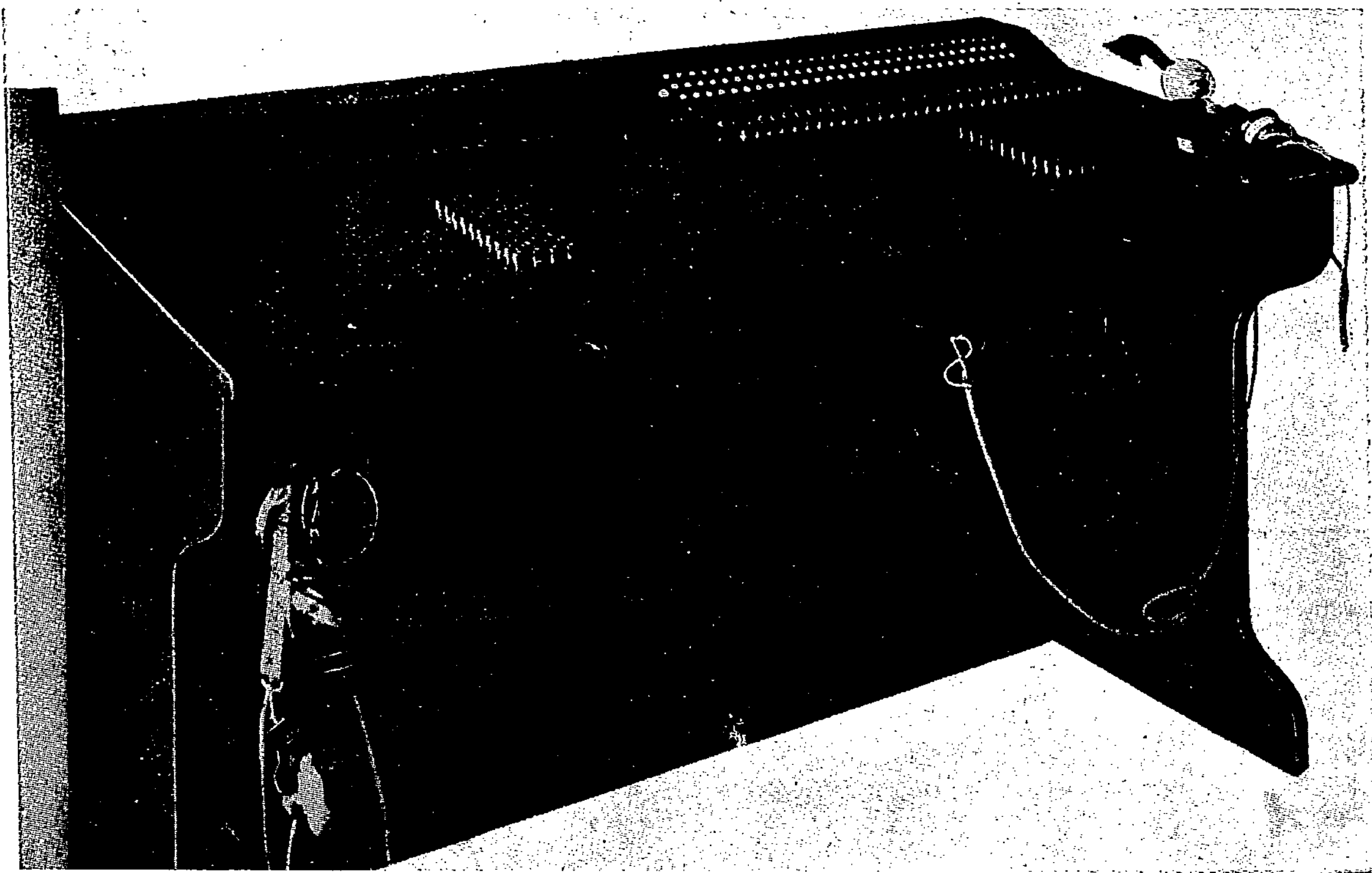


Fig. 1. — Table d'opératrice pour système semi-automatique

un seul par position d'opératrice.

Pendant que l'enregistreur) qui vient d'absorber le numéro d'appel) transmet automatiquement cet appel vers les sélecteurs, l'opératrice peut s'occuper d'un nouvel appel, lequel sera enregistré par un deuxième enregistreur. Ces opérations se font tellement rapidement et occupent les enregistreurs pendant un si court laps de temps, qu'il suffit de n'en prévoir que deux par position d'opératrice, quelle que soit l'intensité du trafic.

L'abonné d'un réseau semi-automatique opère donc exactement de la même façon que s'il était relié à un réseau à batterie centrale: décrochant son récepteur, un appel est produit devant une opératrice qui reçoit la demande. La seule différence est que le multiple du bureau manuel à batterie centrale est remplacé, dans le bureau semi-automatique, par un mécanisme automatique entièrement dépourvu de fiches, cordons et jacks, organes dont l'usure et la détérioration fréquente ne peuvent

être constatées que par l'usage, c'est-à-dire lorsqu'ils ont donné lieu à quelques mauvaises communications. Ceci revient à dire que le système semi-automatique a tous les avantages de la batterie centrale et bénéficie, en même temps, de la rapidité opératoire du système automatique à partir du moment où l'opératrice a transcrit le numéro d'appel sur son clavier. L'opératrice semi-automatique, pour répondre à un appel, ne doit manier ni fiche ni clé d'écoute; dès qu'elle est libre, elle est reliée **automatiquement**, c'est-à-dire presque instantanément, à la ligne appelante, ce qui lui permet de réduire à un minimum la durée de l'attente qui sépare le moment précis où l'abonné décroche son récepteur et le moment où elle signale sa présence par le mot « J'écoute ». Cette durée, qui était déjà très courte (cinq secondes en moyenne) dans le système à batterie centrale, est de ce fait, et **grâce à l'entr'aide**, réduite à un tel point qu'il est pratiquement inutile de chercher à la réduire encore, car il faut bien laisser le temps à l'abonné de décrocher son récepteur, de le porter à l'oreille et de s'apprêter à énoncer son numéro d'appel, ce qui demande déjà, en moyenne, d'une à deux secondes si, bien entendu, l'abonné a l'habitude du téléphone.

Si cet abonné avait eu un service automatique pur, il lui eût fallu à peu près le même temps d'attente avant de pouvoir actionner son envoyeur d'appel, car il ne peut envoyer les impulsions d'appel qu'après avoir reçu, dans son récepteur, un bruit caractéristique lui annonçant que l'enregistreur est relié à sa ligne; ce bruit caractéristique remplace le mot « J'écoute » du semi-automatique. On peut donc admettre que la téléphoniste semi-automatique commence très approximativement à actionner son clavier d'appel **en même temps** que l'abonné automatique pur eût commencé à actionner son envoyeur d'appel. Or, comme avec un clavier d'appel il suffit d'abaisser simplement les clés correspondant aux chiffres de numéros d'appel et que, de plus, ces clés peuvent être abaissées presque simultanément, il s'ensuit que la rapidité d'envoi d'un tel appel est beaucoup plus grande et plus aisée qu'avec un envoyeur d'appel à disque d'un poste d'abonné, avec lequel on est forcé de n'envoyer qu'un chiffre après l'autre en laissant à chaque fois le disque revenir à sa position de repos. Si on tient, de plus, compte des aptitudes professionnelles de l'opératrice, il faudra relativement moins de temps pour qu'un appel soit absorbé par l'enregistreur du commutateur semi-automatique que par l'enregistreur du commutateur purement automatique. Les chances d'erreurs dans l'inscription du numéro d'appel étant également moindres en semi-automatique, on peut en conclure — puisqu'à partir du même moment où un appel est enregistré, dans l'un ou dans l'autre cas, le reste des opérations est identique pour l'établissement de la communication — que l'avantage est en faveur du semi-automatique lorsqu'il est bien desservi. Ce dernier système se prête donc merveilleusement aux réseaux importants où la sûreté et la rapidité des mises en communications sont exigées à toute heure du jour et de la nuit, tout en laissant entre les mains de l'abonné le poste idéalement simple de la batterie centrale, pour lequel les seules manœuvres imposées sont : décrocher le récepteur pour appeler, le raccrocher pour signaler la fin de la conversation. Cette grande simplicité des manœuvres imposées à l'abonné en garantit la parfaite exécution, c'est-à-dire la sûreté, quelles que soient les circonstances, que l'abonné soit dans l'obscu-

rité, qu'il soit pressé, émotionné, distrait, incompetent, etc., etc.

La téléphoniste du semi-automatique peut, de plus, en maintes circonstances, venir en aide à l'abonné en le connectant soit au service des renseignements, soit au service suburbain ou interurbain, ou bien en rectifiant une erreur dans l'appel. Si on considère également qu'à l'aide des signaux de supervision elle peut surveiller et rompre les connexions établies, aussi facilement que dans le système à batterie centrale, on peut en conclure que les abonnés de Roubaix-Tourcoing peuvent être assurés que l'Administration, tout en n'exigeant d'eux qu'un minimum d'efforts, pourra, grâce au semi-automatique, et aussi grâce à son personnel expérimenté, leur fournir un service présentant toute garantie de vitesse et de sûreté. Nous reviendrons plus loin sur les cas particuliers où le service automatique complet semblera devoir être préférable pour l'abonné.

Il nous reste à présent à expliquer en peu de mots le fonctionnement du mécanisme du commutateur automatique.

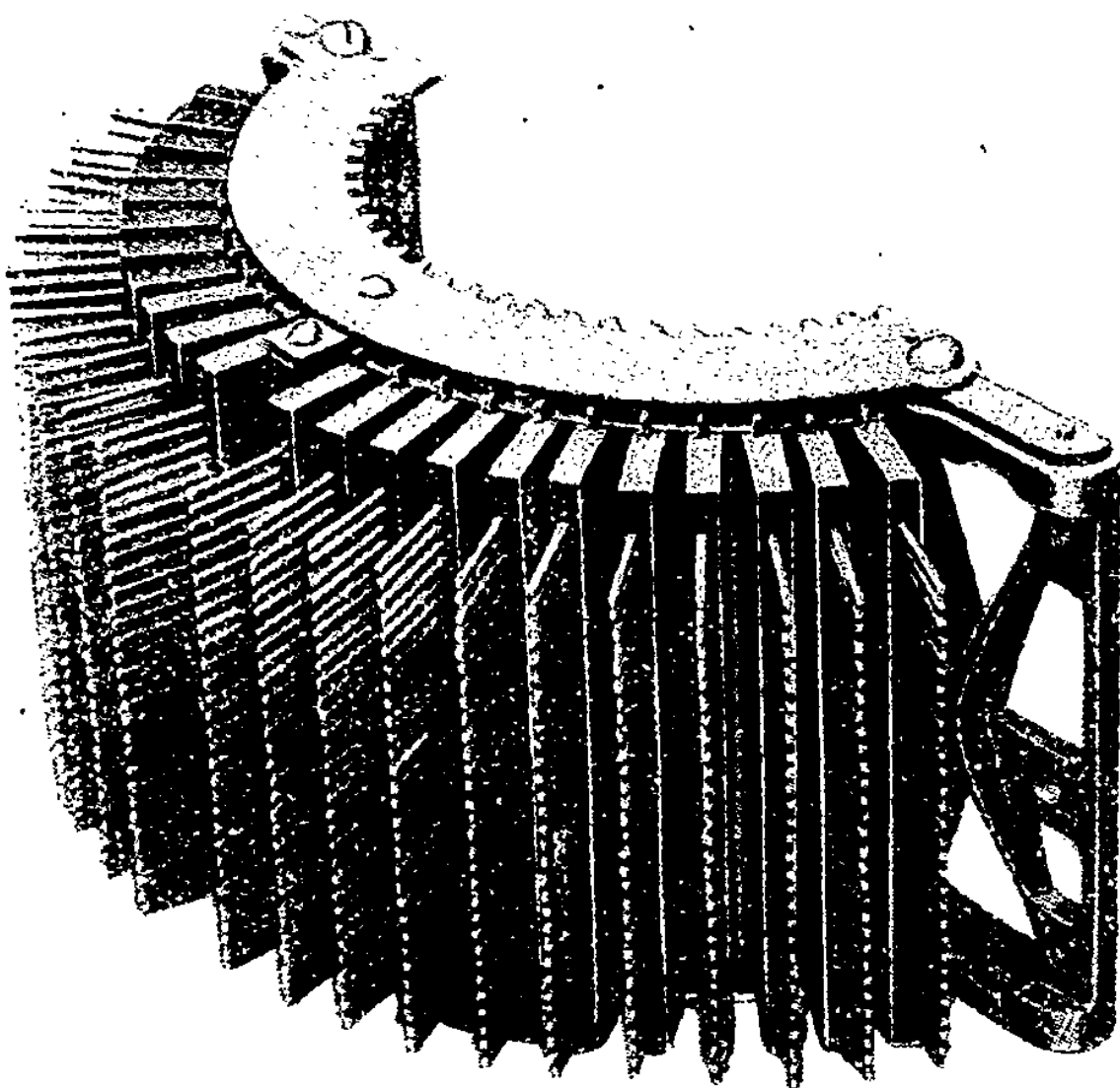


Fig. 2. — Vue arrière du segment à broches d'un sélecteur final

Transmission de la force motrice :

Le trait caractéristique de l'équipement mécanique est la transmission de la force motrice. Etant donné que cette transmission joue un rôle important dans le fonctionnement du système et qu'elle a largement contribué à déterminer la forme et la nature des sélecteurs, ainsi que le caractère des circuits, nous la décrirons sommairement tout d'abord :

L'apparition dans le commerce de moteurs électriques dans lesquels on peut avoir toute confiance, a permis de prendre directement, à de tels moteurs, la force motrice nécessaire pour provoquer le mouvement des parties mobiles des organes sélecteurs. Ces parties mobiles peuvent par suite être lourdes, rigides et invariables, et les contacts peuvent être fermes et sûrs. En outre, ces parties mobiles sont animées d'un mouvement uniforme, exempt de vibrations, ce qui diminue l'usure et rend possible

d'augmenter la vitesse jusqu'à la limite fixée par l'arrêt exact des parties mobiles.

La force motrice est transmise, aux mécanismes sélecteurs, par un petit arbre horizontal qui tourne de façon continue à une vitesse d'environ 31 tours par minute. Cette vitesse est si faible que l'usure dans les paliers est négligeable. La force motrice est directement transmise aux parties mobiles par un simple embrayage magnétique consistant en 1° un disque de fer fixé au petit arbre horizontal placé sous le sélecteur et tournant toujours dans le même sens à une vitesse uniforme d'environ 31 tours par minute; 2° un second disque de fer fixé par un diaphragme sur l'axe vertical de la partie mobile (chariot porte-balais du sélecteur, ou axe d'un combineur, etc.); 3° un électro-aimant qui, lorsqu'il est excité, tient solidement ensemble les bords des deux disques ci-dessus, placés à angle droit, ce qui oblige ainsi le second disque à tourner avec le premier et toujours dans le même sens.

On voit donc que l'embrayage magnétique est composé d'un petit nombre de parties simples dont l'usure est légère et qui s'ajustent automatiquement, de sorte qu'elles n'ont besoin d'aucun accessoire de réglage quelconque. L'embrayage et le dégagement sont presque instantanés, et, de ce fait, conviennent très bien pour les rapides opérations du système de sélection. La force nécessaire, même pour assurer l'établissement des contacts les plus robustes, est aisément transmise sans qu'il puisse se produire de glissement entre les disques.

Appareils Sélecteurs

Il y a à considérer deux types d'appareils sélecteurs :

a) Ceux qui prennent la forme soit de chercheurs de lignes, soit de commutateurs de groupes, ou soit de connecteurs de lignes;

b) Ceux qui prennent la forme de combineurs ou d'enregistreurs.

Sélecteurs. — Les mécanismes sélecteurs comprennent un chariot mobile dont les balais frottent sur un segment à broches demi-circulaire (fig. 2). Ces appareils sont massifs et leurs parties mobiles sont d'une construction tellement solide et soignée, qu'elles ne nécessitent aucun réglage quelconque, de sorte qu'il n'est pas besoin, avec ces appareils, de faire usage de ressorts ou de vis de réglage. Les broches sont solidement encastrées dans une matière isolante, très rigide, et qui a été fortement comprimée. Le seul mouvement, admis pour les parties mobiles, est la rotation. On a exclu tout mouvement de glissement qui est toujours la cause de frottement et d'usure.

Les points de contact sont très fermes et dans des plans verticaux, de sorte qu'ils sont à l'abri de la poussière.

On voit donc que dans notre système automatique on n'emploie pas de cordons, et que ces derniers sont très avantageusement remplacés par des commutateurs auto-mécaniques dont le fonctionnement est très sûr.

Dans le sélecteur qui sert de commutateur de groupe ou de commutateur final, le chariot à balais porte dix jeux de balais disposés en multiple. Chaque jeu de balais correspond exactement à un niveau ou rangée de vingt broches du sélecteur. Dans leur position normale, les balais sont maintenus vers l'arrière, c'est-à-dire qu'ils sont bloqués par un verrou de façon à ne pas

pouvoir prendre contact avec les broches. Si, pendant que le chariot à balais se met à tourner, un jeu de balais doit passer sur une rangée déterminée de broches, alors ce dit jeu de balais est dégagé de son verrou grâce au choc produit par un des doigts du choisisseur de balais. A cet effet, avant de déplacer le chariot porte-balais, l'enregistreur met le choisisseur de balais dans une position telle, que le doigt correspondant au verrou du jeu de balais à déclancher sera celui qui heurtera ledit verrou. Les balais ainsi dégagés viendront en contact avec les broches du sélecteur.

Dans le chercheur de lignes (fig. 3) le chariot à balais n'a que trois jeux de balais reliés en multiple et disposés, l'un par rapport à l'autre, à 120°. Ces trois jeux sont espacés le long de l'axe de façon à frotter successivement sur les trois rangées de broches correspondantes. Chaque rangée ayant vingt broches, il en résulte que le chercheur de lignes a une capacité de soixante lignes.

Combineurs (fig. 4) :

Le combineur est un ingénieux mécanisme qui remplace, à lui tout seul, une vingtaine de relais. Il consiste en un axe mù par la transmission extérieure. Cet axe porte une série de cames en ébonite qui forcent les ressorts qui appuient sur ces cames à prendre, suivant la position occupée à ce moment par la came correspondante, une des trois positions suivantes : contact de repos fermé, aucun contact établi, contact de travail fermé. Comme ce sont les impulsions successives qui mettent les cames dans leurs positions successives, il en résulte que la nature du contact, d'un ressort quelconque, sera la résultante de ces impulsions.

L'axe peut ainsi occuper 18 positions, et, dans chacune d'elles un circuit de contrôle différent est établi pour répondre aux besoins qui sont requis à cet instant précis pour assurer le fonctionnement des divers commutateurs qui concourent à l'établissement de la communication.

Les contacts des ressorts sont robustes et en platine. Le combineur restant immobile tant que les contacts sont fermés, il n'absorbe aucune force mécanique ou électrique pendant la durée de ces contacts.

Le combineur permet l'établissement d'un grand nombre de circuits différents, au moyen desquels

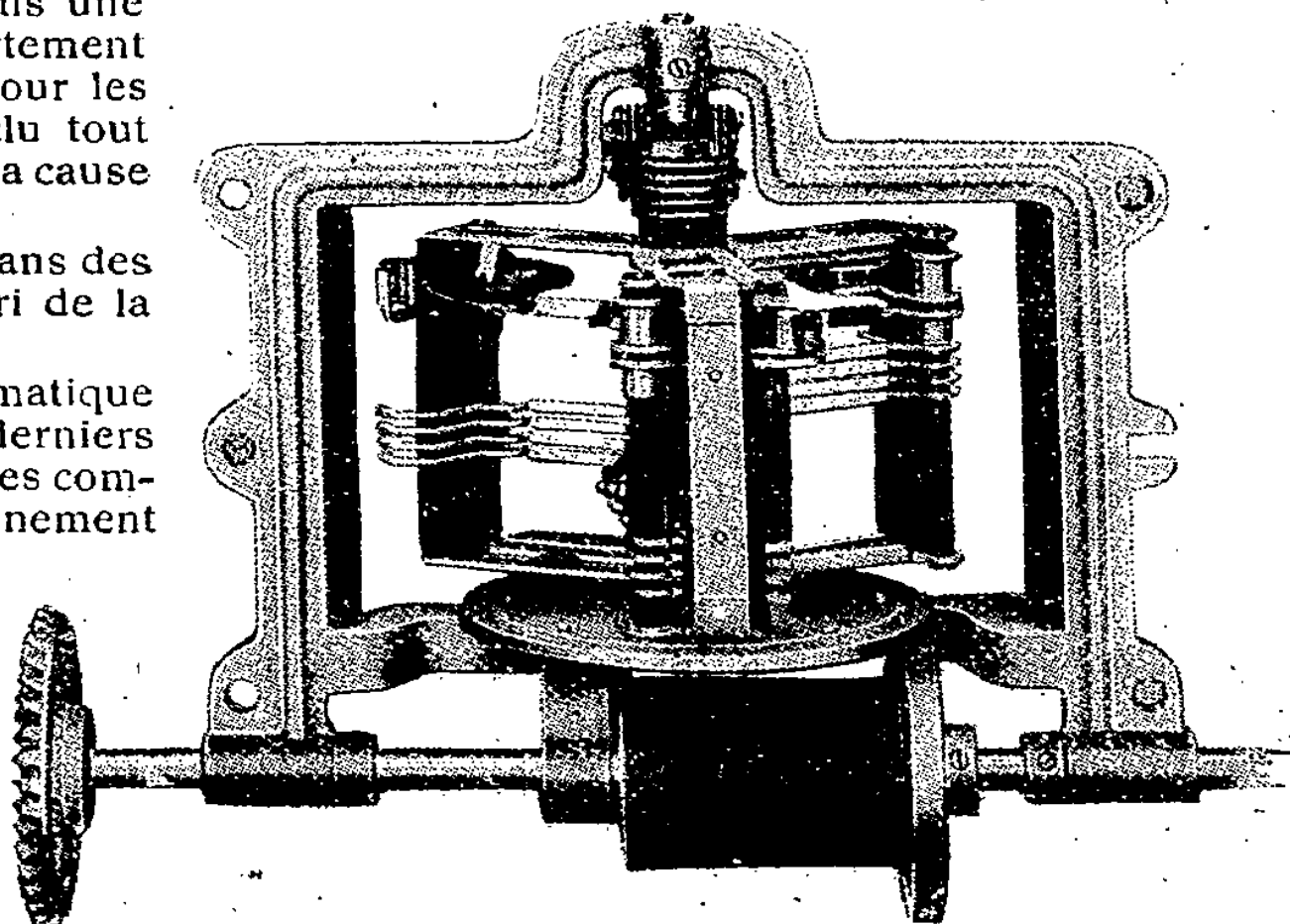


Fig. 3. — Chercheur de lignes

on peut résoudre tout problème qui se présente dans l'établissement des communications de natures diverses.

Enregistreurs (fig. 5). — L'enregistreur est un combineur modifié par la disposition spéciale des cames. La traduction des séries d'impulsions à base décimale en une autre série d'impulsions à base non décimale, est effectuée d'une manière simple et ingénieuse par l'enregistreur.

Câbles. — Dans tout bureau central automatique, il y a un grand nombre de broches sur les sélecteurs et sur les chercheurs de lignes, qui doivent être

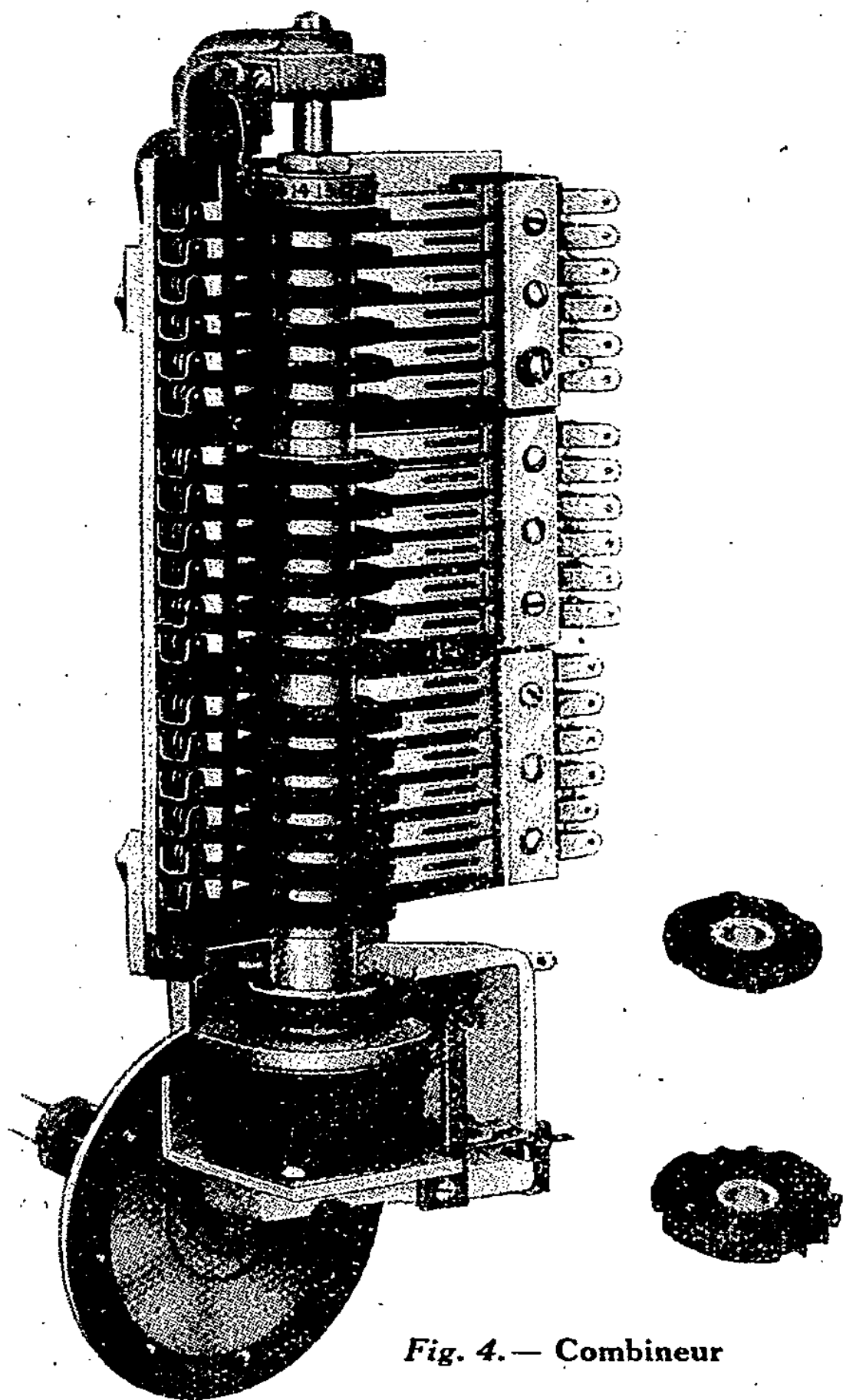


Fig. 4. — Combineur

connectées en multiple au moyen de câbles. Une forme simple et nouvelle de câble à ruban a été imaginée. Ce câble à ruban permet d'effectuer, à peu de frais, le câblage pour le multiplage des broches, en laissant les points de contact soudés constamment visibles et accessibles pour l'inspection et les réparations.

Etablissement de la communication demandée

Les différents organes du commutateur automatique étant à présent connus, voyons comment ils sont utilisés pour l'établissement de la communication dans un système **automatique complet** tel que celui qui est exposé devant vous.

Nous avons vu, dès que l'abonné appelant décroche son récepteur, que son relais d'appel (identique à celui de la batterie centrale) est actionné et provoque la mise en marche de la série des chercheurs de lignes correspondant au groupe des 60 abonnés auquel il appartient. Celui des chercheurs de lignes qui, le premier, connecte ses balais aux broches de la ligne appelante, s'arrête, grâce au fonctionnement du relais de test, et prolonge ainsi la ligne appelante vers la série des dix balais triples montés en multiple sur le chariot mobile du sélecteur de groupes. Ce sélecteur de groupes attend que l'enregistreur choisisse la série convenable des balais triples qui seront appelés à se mettre en contact avec une ligne auxiliaire libre allant elle-même vers le sélecteur final dans lequel se trouve la ligne demandée. Il est à noter que la ligne appelante marque « occupée » dès qu'un chercheur de ligne se connecte avec elle. Ceci a pour avantage d'empêcher la ligne d'être dérangée pendant la durée de la communication.

Le combineur, associé au sélecteur de groupes, se met à tourner et établit le circuit qui relie la ligne appelante à l'enregistreur et à la bobine d'induction produisant le bruit spécial destiné à annoncer à l'abonné qu'il peut envoyer ses impulsions d'appel.

Pour chacun des chiffres du numéro d'appel, l'abonné fait tourner le disque jusqu'à ce qu'il heurte la butée d'arrêt, puis il lâche le disque qui retourne, par l'action de son ressort, vers sa position de repos. C'est précisément dans ce mouvement de retour que le disque produit les impulsions correspondant au chiffre. Chaque impulsion consiste en une courte interruption du circuit de la ligne de l'abonné; la dernière impulsion est toujours plus longue et elle a pour but de faire passer la connexion vers l'axe suivant de l'enregistreur. Le nombre des impulsions enregistrées est toujours complémentaire du chiffre dix. Ainsi, par exemple, si l'abonné appelle le N° 1.567, il envoie successivement neuf impulsions sur l'axe des mille, cinq sur l'axe des centaines, quatre sur l'axe des dizaines et trois sur l'axe des unités. Chacun de ces axes reviendra ensuite à sa position normale de repos en continuant son mouvement de rotation suivant un nombre de pas complémentaire de dix, c'est-à-dire que l'axe des mille devra parcourir un pas, l'axe des centaines cinq, l'axe des dizaines six et l'axe des unités sept, soit chaque fois un nombre de pas égal précisément au chiffre du numéro d'appel. Ce sont ces derniers pas qui commandent d'abord le choisisseur de balais du sélecteur de groupe, ensuite celui du sélecteur final, et enfin l'avancement pas à pas des balais du sélecteur final.

Cette méthode d'utilisation des impulsions directes et inversées offre de grands avantages, qui peuvent se résumer comme suit :

1° Les impulsions directes, envoyées par le disque d'appel de l'abonné, n'ont pour objet que d'actionner un relais **très sensible** qui commande l'avancement pas à pas des axes de l'enregistreur. La rapidité et la sécurité du fonctionnement de ce relais sont telles qu'aucune impulsion ne risque jamais d'être perdue. Ces impulsions directes sont enregistrées et traduites conformément à la base numérique adoptée pour les sélecteurs de lignes;

2° L'avancement à mouvement continu des sélecteurs contrôle, par impulsions inversées, l'avancement pas à pas des axes de l'enregistreur, lesquels axes, lorsqu'ils atteignent leur position de repos, modifient le circuit de telle façon que le sélecteur

Voici une Publication
qui vous intéresse :

MON BUREAU

Magazine mensuel illustré
d'Organisation Commerciale & Industrielle

PARAIT DEPUIS JUILLET 1909

ABONNEMENT : Un an, 8 fr. — Le numéro, 0 fr. 75



Sa lecture est véritablement pour vous une nécessité, si vous êtes dans les affaires, car "Mon Bureau" est par excellence

Le Magazine du Commerçant

Dans chacun de ses fascicules vous êtes sûr de trouver, outre des articles extrêmement intéressants d'économie industrielle et commerciale, **des idées pratiques et neuves, des méthodes et des systèmes éprouvés** pour la simplification et l'amélioration du travail de bureau, pour la diminution des frais généraux, pour la bonne direction des entreprises ; pour la recherche de débouchés nouveaux, etc.

Méthodes modernes de Vente. Méthodes modernes de Comptabilité. Vente par Correspondance. Publicité. Questions de Classement. La Carte-fiche au bureau, à l'usine, au magasin. L'Usine moderne. Outillage moderne pour favoriser le travail et en accroître le rendement, etc., etc.

Le prix d'abonnement à "MON BUREAU" est minime. Il vous rapportera cent fois plus qu'il ne vous aura coûté. Au surplus, écrivez-lui, puisqu'il vous offre un abonnement d'essai de trois mois. Cela ne vous engage pas beaucoup et vous verrez que vous ne le regretterez pas.

"MON BUREAU" 52, rue des Saints-Pères, PARIS (7^e)

Je soussigné (Nom et prénoms)
Adresse
déclare souscrire un abonnement d'essai de 3 mois au prix de
favor de 1 fr. 50 que je vous remets ci-joint en timbres-
poste.

Signature :

Téléphone :
SAXE 02-43

BRICARD FILS AINÉ

Adresse Télégraphique :
PAPEPIN, Paris

18, Rue du Vieux-Colombier — PARIS (VI^e)

Demandez ses Jolies Collections de Tapisseries en

PAPIERS

TOILES PEINTES
LINCRUSTA, etc.

TEKKO & SALUBRA
VITRAUPHANIE, etc.

PEINTS

Articles de tous Styles & Bon Marché absolu

EXPÉDITION FRANCO A PARTIR DE 25 FRANCS

DERNIÈRE NOUVEAUTÉ : LES FRISES INTERCHANGEABLES,
d'après le Maître A. Barrère,
:: :: :: :: permettent une décoration complète sans répétition de motifs.

Les Papiers Peints B. F. sont une garantie d'élégance

NOMBREUX DÉPOSITAIRES EN FRANCE ET DANS TOUS LES PAYS DU MONDE

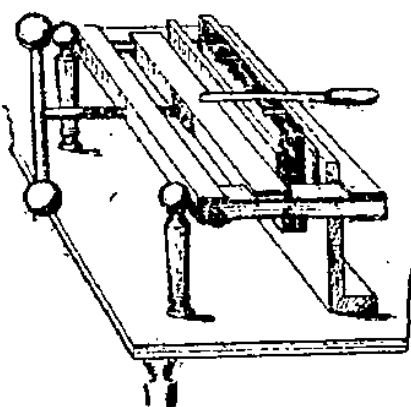
ENVOI FRANCO DE TOUS NOS ALBUMS

PAR suite de transformation de
son installation de chauffage,
usine aurait à céder à prix avan-
tageux environ 200 mètres de

GROS TUYAUX de FER

de 15 centimètres de diamètre
pouvant servir à conduite de
vapeur, liquides, gaz, etc.

S'adresser B. A. T. n° 149 — Imp. A. WATON,
Saint-Etienne



AMATEURS !

vous pouvez TOUT RELIER
vous-mêmes

LIVRES — BULLETINS
JOURNAUX, etc.

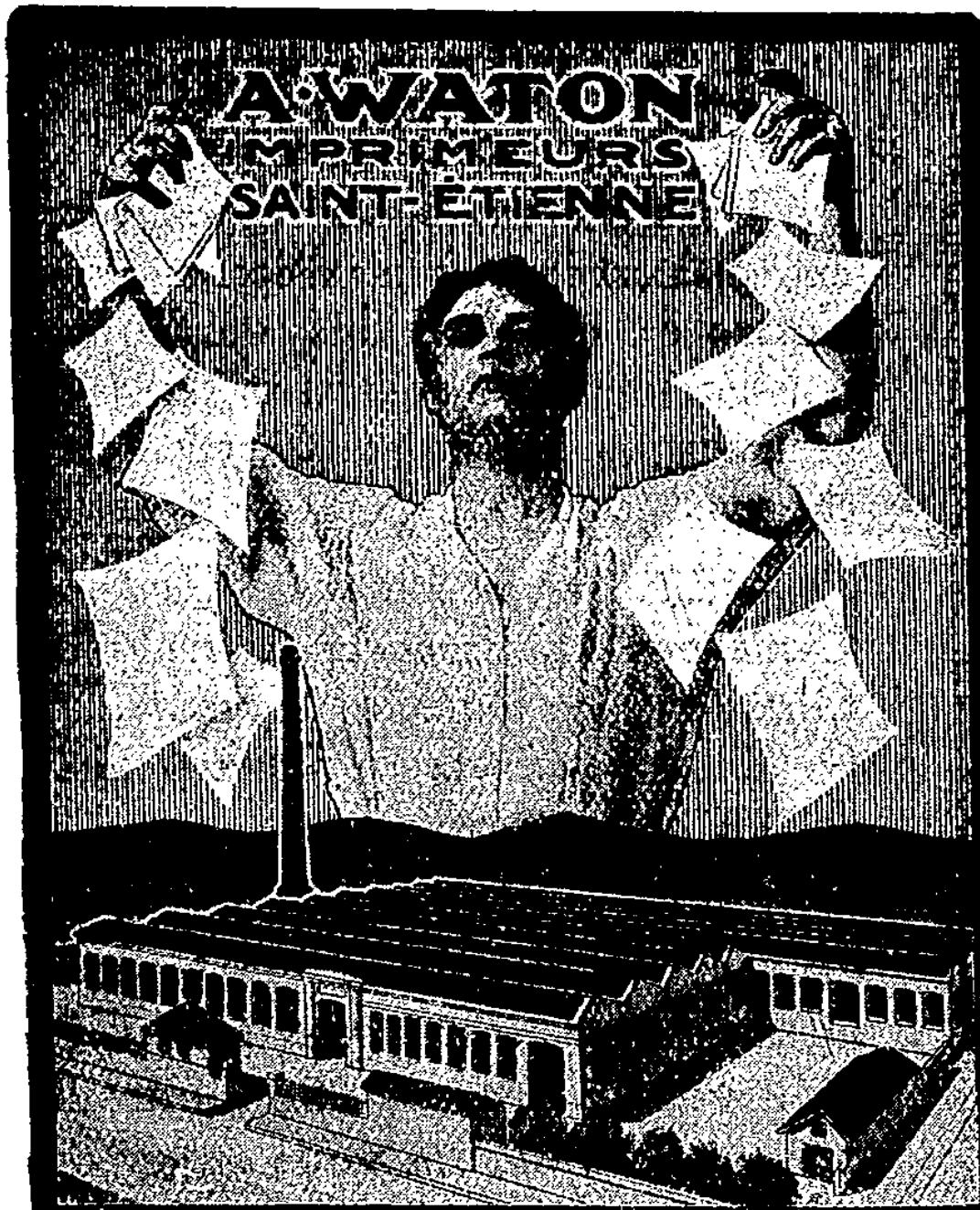
— AVEC LA —

RELIEUSE MÈREDIEU

Travail facile, à la portée des Dames

Notice illustrée, franco contre 20 centimes

S. MÈREDIEU, Angoulême



font en Typographie, Lithographie,
Cartonnages, des créations modernes
pour la présentation de tous produits
et la publicité sous toutes les formes.

La Question Eternelle



Comment et avec qui peut-on
traiter en toute sécurité ?

Le Contentieux Lyonnais

fondé depuis plus de trente ans
est la Maison française à laquelle il convient
de vous adresser pour résoudre la question

*Renseignements documentés sur tous les pays du globe
Services rapides*

Contentieux Lyonnais

LYON - Rue de l'Hôtel-de-Ville, 36 - LYON

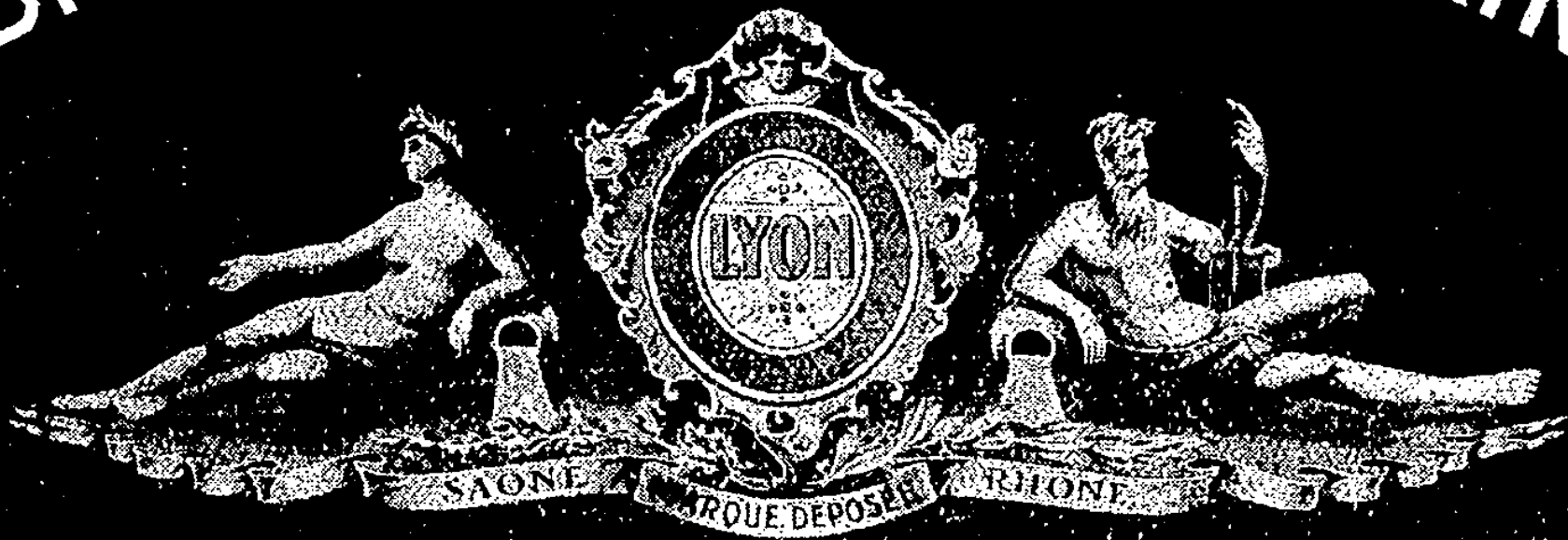
Succursale à NICE pour les Départements du SUD-EST

RÉFÉRENCES de 1^{er} Ordre * TARIFS envoyés sur demande

(Voir Didot-Bottin Paris II, Guide International de l'Acheteur, page 1.107)

Cliché A. Waton

FABRIQUE DE PÂTES ALIMENTAIRES
SUPÉRIEURES



HARTAUT-GHIGLIONE

Vermicellerie

la plus ancienne de France

FONDÉE EN 1804

Les pâtes les plus longues à cuire sont les meilleures.

PARIS

Cabines téléphoniques publiques

- Cabines Téléphoniques publiques
- Métro. Numérotage des lignes
- Nord-Sud. Désignation des lignes
- Stations de Correspondance
- Lignes concédées.



MM. A. WATON, imprimeurs à St-Etienne, éditeurs de ce nouveau plan, s'occupent en Typographie, Lithographie, Cartonnages, de créations modernes pour la présentation de tous produits et la publicité sous toutes les formes.

Pour

1915



Il contient
plus de 100
dessins par

**FAIVRE
MÉTIVET
MIRANDE
GUILLAUME
HUARD
SOMM
P.-A. VINCENT**

une foule de renseignements utiles d'un intérêt journalier.

Afin de nous mettre en mesure de livrer en temps voulu, n'attendez pas le dernier moment pour envoyer votre commande.

L'Agenda Réclame illustré

que nous éditons chaque année constitue une excellente publicité d'un rendement assuré, une prime d'un extrême bon marché. Tous ceux qui en ont commandé renouvellent leur ordre chaque année.

Nous livrons à partir de 500 avec votre nom imprimé sur la couverture, ce qui constitue une publicité bien personnelle que vous distribuerez à vos clients.

Nous ajoutons, à partir d'une commande de 1000, 4 pages sur papier couleur pour votre publicité spéciale, renseignements locaux, etc.

TARIF

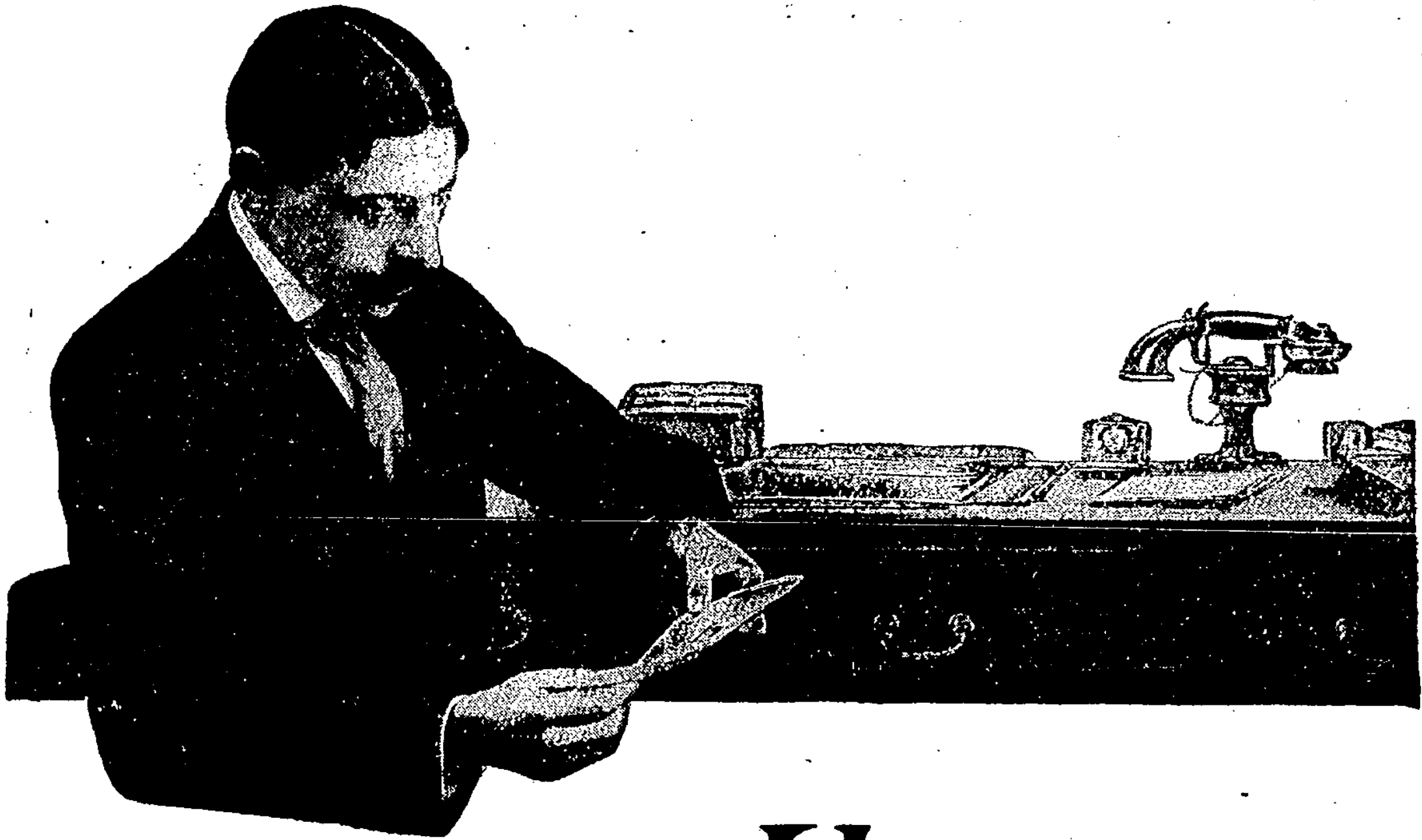
	par 500	1.000	2.000	5.000	10.000
le cent, fr.	10	9	8	7,50	7

Suppl. pour 4 pages de publicité

	par 1.000	2.000	5.000	10.000
le cent, fr.	4	3	2	1,50

Envoi franco d'un spécimen contre 0,30 en timbres-poste.

IMPRIMERIE A. WATON - S^T-ÉTIENNE



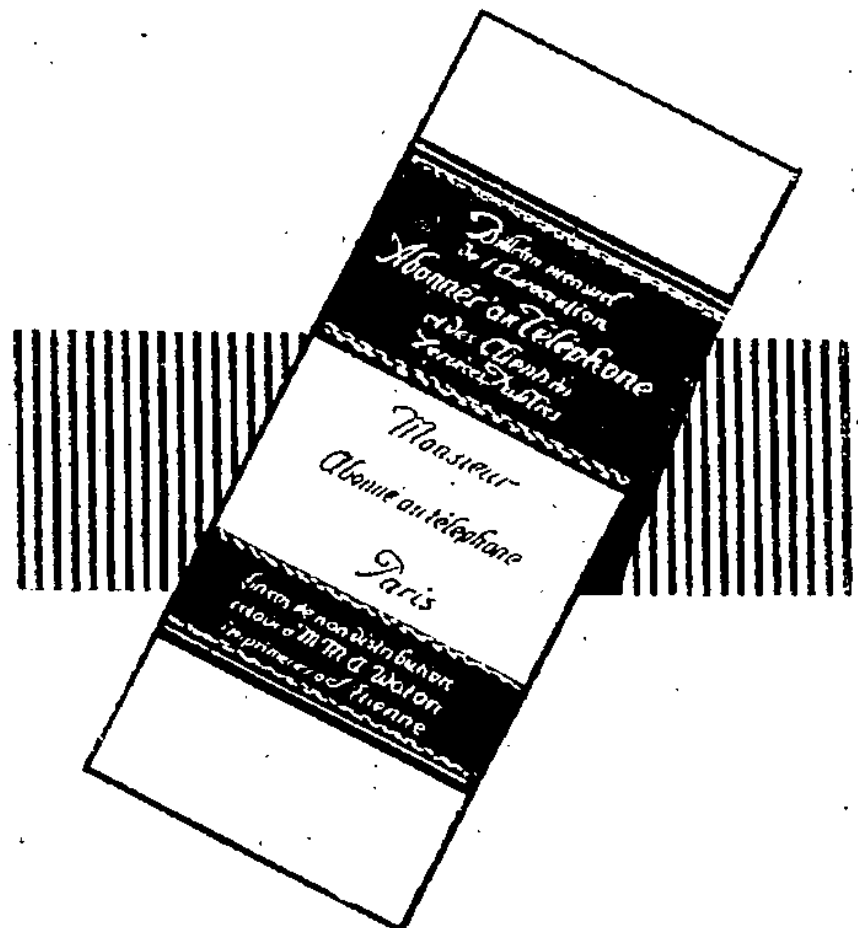
Ils sont **200.000**

ceux à qui vous pouvez vous adresser par l'intermédiaire du Bulletin de l'Association des Abonnés au Téléphone. Avec ce Bulletin, votre publicité ira directement à des gens dont vous pouvez connaître le nom et l'adresse en consultant l'Annuaire.

Ces 200.000 lecteurs sont : le médecin, l'avocat, le commerçant, le banquier, le rentier aussi bien que l'homme dans les affaires ; c'est vous comme c'est votre voisin, ce sont tous ceux qui téléphonent.

Si vous avez un objet ou un produit capable de les intéresser, il vous faut le leur dire dans les pages de ce Bulletin, car il constitue un puissant organe de diffusion s'adressant à une clientèle dont les goûts et les besoins sont bien déterminés.

Demandez de suite les conditions de souscription à la publicité à MM. A. WATON, Imprimeurs, à Saint-Etienne.

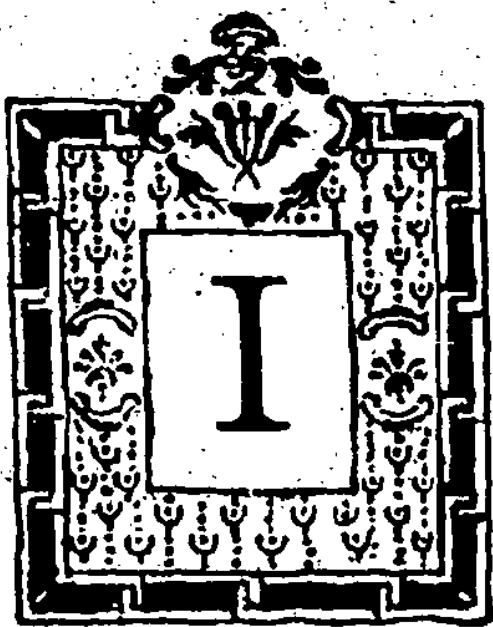


CAUSERIES SUR LA PUBLICITE

LE STYLE MODERNE

Y A-T-IL RÉELLEMENT UN STYLE MODERNE ?

□ □ □



Il n'a échappé à personne qu'un style nouveau s'est fait jour depuis quelque temps, qui jette à bas toutes les traditions, relègue dans les greniers ou envoie aux oubliettes nos vieux styles français, et va chercher son inspiration dans l'Olympe grec, dans les vieux contes persans et dans les fouilles d'Égypte. Il n'y a pas à douter que notre vêtement, notre mobilier, nos objets d'art n'en ressentent une secousse profonde.

Il s'est d'abord introduit avec une audace toute de jeunesse dans la mode et y a jeté tout à coup, avec les formes les plus bizarres, les couleurs les plus extravagantes. On a pris cela d'abord pour une boutade. Chacun se rappelait l'emballement qui a accueilli le Modern Style et le piteux échec de cette tentative, qui sombrait en peu de temps dans la nouveauté et le bon marché, et servait désormais d'étiquette pour désigner le mauvais goût et la camelotte d'Outre-Rhin. On a cru qu'il suffirait de quelques sourires ironiques, de quelques sarcasmes, pour faire tomber ce nouvel-essai. Qu'il doive durer ou non, il faut reconnaître que ce nouveau style existe et vit, qu'il est entré dans nos mœurs, dans nos habitudes, dans nos habitations, dans notre littérature, dans notre art, et, de gré ou de force, dans nos yeux et dans notre goût.

Ajoutons qu'il se prête admirablement à la publicité, par l'étrangeté, la nouveauté de ses formes, la rutilance et l'éclat de ses associations de couleurs. Ce mouvement n'a pas échappé à l'Imprimerie A. WATON, de Saint-Étienne, qui, depuis un demi-siècle est à l'affût de tout ce qui se fait de nouveau. Et sans tomber dans les facilités qui, par la bizarrerie, cherchent l'excuse du manque d'habileté, tout en restant fidèle à ses traditions, à son bon goût, à son expérience et au sens précis des choses, elle a fait son profit de la tendance nouvelle pour le choix de ses papiers, de ses encres, de ses illustrations. C'est le fait d'une maison moderne, qui tient à donner à ses clients un peu plus que de l'encre et du papier, un peu plus que les autres : une idée et des idées.

Nous entretiendrons nos lecteurs, le mois prochain, de la question si intéressante de " L'IMPRIMEUR "

contrôlés'arrête exactement dans la position voulue. Ce sont donc les sélecteurs, appareils **relativement** lourds, qui commandent les axes des enregistreurs, appareils beaucoup plus rapides et plus légers, de sorte qu'il en résulte une très grande sûreté de fonctionnement dans l'ensemble du système.

Dès que l'axe des unités revient à zéro, l'enregistreur se déconnecte automatiquement du circuit intercalaire, et il redevient aussitôt disponible pour servir à un nouvel appel, tandis que le conducteur allant du chercheur de lignes vers le sélecteur de

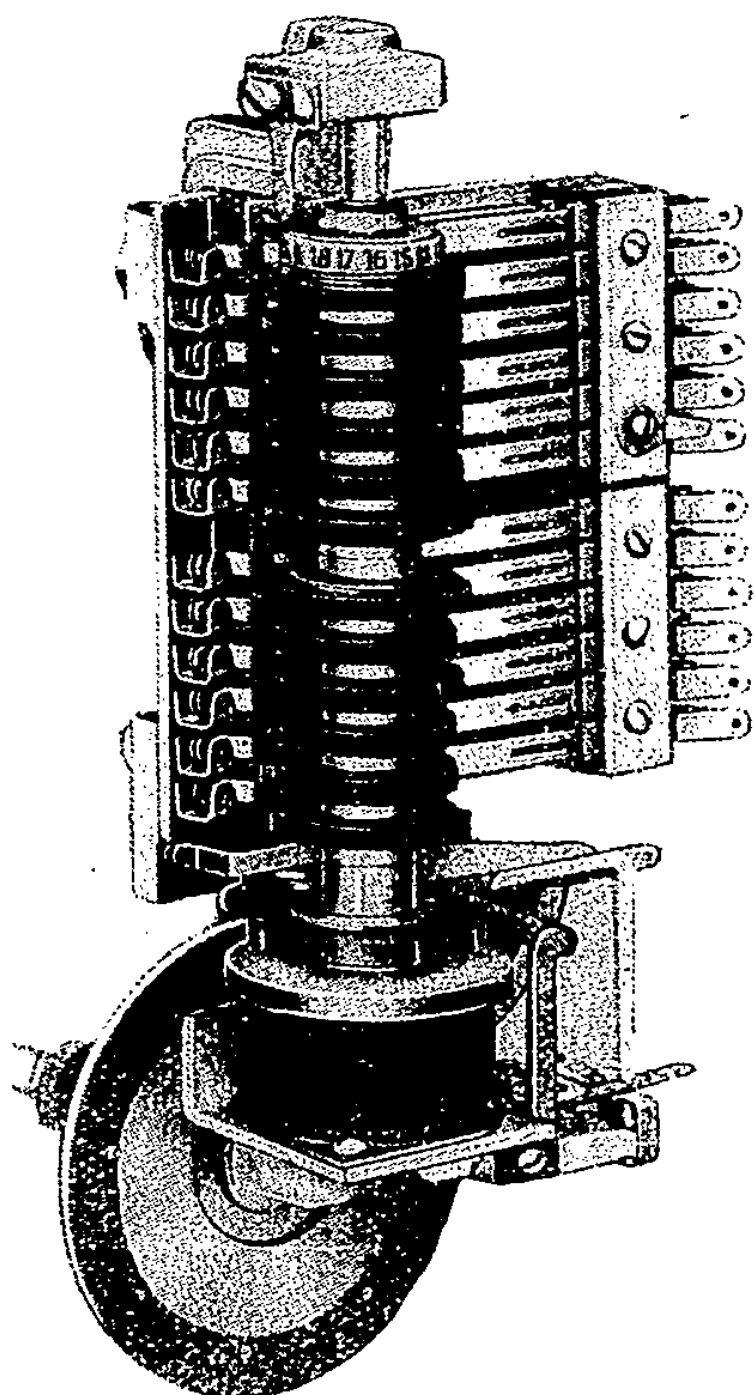


Fig. 5. — Axe de l'enregistreur

groupe est intercalé dans le circuit de conversation.

Dès que les balais du sélecteur final se sont mis en contact avec les broches de la ligne demandée, cette dernière est essayée, et, si elle est libre, un courant d'appel est aussitôt envoyé vers le poste demandé. Lorsque la ligne demandée est libre, l'abonné appelant en est prévenu par un bruit caractéristique de courte durée; mais, au cas où cette ligne est occupée, ce bruit caractéristique persiste jusqu'à ce que l'abonné appelant raccroche son récepteur, ce qui remet tout au repos et déconnecte les lignes.

La sonnerie est actionnée par intermittence jusqu'à ce que l'abonné demandé décroche son récepteur, ce qui a pour effet de compléter finalement le circuit de conversation entre les deux abonnés.

Il n'est pas rare que le poste principal **appelé** transmette l'appel à un poste supplémentaire par l'abaissement d'une clé, ce qui ouvre momentanément le circuit. A cause de ce fait, le système est de préférence disposé pour que l'abonné appelé ne puisse pas mettre en mouvement la rupture de la communication. Dans ce dernier cas, un abonné appelant ne peut cependant pas bloquer la ligne de l'abonné appelé, parce que le raccrochage du récepteur, au poste appelé, aura pour effet d'allumer une lampe au bureau central, ce qui indique au

mécanicien de service qu'il y a là une connexion arrêtée ou bloquée et dont la fin n'est signalée que d'un seul côté; cette lampe attire donc immédiatement l'attention du mécanicien.

Pour des raisons d'exploitation, il est parfois désirable que l'abonné appelé puisse mettre en mouvement la rupture de la connexion. Dans ce cas, le système peut être aisément construit pour que cette rupture puisse être produite par l'un ou l'autre des deux postes séparément. L'abonné appelant, en raccrochant son récepteur, met en train la rupture de la connexion et, par suite, provoque le retour des commutateurs à leur position normale. A ce moment la conversation est comptée automatiquement par la ligne appelante qui est libérée aussitôt, de sorte que l'abonné peut envoyer un second appel.

Suppression des opératrices d'arrivée

Le système semi-automatique, ne différant du système automatique complet que par l'emploi d'une opératrice pour l'inscription du numéro d'appel, présente, comme l'automatique complet, l'avantage de pouvoir atteindre «automatiquement» la ligne demandée, quel que soit le bureau dans lequel est située cette dernière ligne. Ceci revient à dire que, en semi-automatique, il n'y a plus lieu d'utiliser des opératrices d'arrivée dans les réseaux comprenant plusieurs bureaux centraux. Dans le cas particulier de Roubaix-Tourcoing, il y aura un bureau principal à Roubaix et un satellite à Tourcoing, sans nécessiter en aucun cas l'emploi d'une deuxième opératrice, quelle que soit la communication demandée, de Roubaix vers Tourcoing ou inversement. Ces communications se feront aussi facilement et aussi rapidement que celles destinées à relier deux abonnés du même bureau.

Conversion en automatique pur

Le système de commutateur semi-automatique permet la conversion en un système automatique pur, c'est-à-dire la possibilité de passer d'une manœuvre semi-automatique à une manœuvre purement automatique, toutes les fois qu'un tel changement paraît désirable par suite des **conditions locales**. Pour effectuer ce changement, que l'on peut faire graduellement, il suffit de munir le poste de l'abonné d'un envoyeur d'appels et de remplacer, au bureau central, les enregistreurs particuliers à la manœuvre semi-automatique, par des enregistreurs construits pour la manœuvre purement automatique, sous le contrôle des envoyeurs installés aux postes des abonnés.

Le reste de l'équipement subsiste sans modification. Tous les sélecteurs de groupes et les sélecteurs de lignes sont arrangés pour établir les connexions indistinctement, soit avec des postes purement automatiques, soit avec des postes semi-automatiques.

(A suivre.)

ERRATUM

Dans notre *Bulletin* de mai une erreur s'est glissée dans l'énumération des noms des personnes auxquelles s'adressait M. ANDRÉ au début de sa conférence. Nous présentons nos excuses à M. LE FRIEC, d'avoir mal orthographié son nom, mais nous espérons que tout le monde a rectifié et reconnu que nous voulions citer le sympathique directeur départemental du Nord.

MODIFICATIONS

AUX TARIFS

**des Postes supplémentaires
et Abonnements temporaires
applicables à partir du 1^{er} Juillet 1914**

**Ministère du commerce, de l'industrie,
des postes et des télégraphes**

RAPPORT

AU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Paris, le 27 avril 1914.

Monsieur le Président,

Par suite de l'emploi récent de procédés techniques spéciaux, les titulaires des postes téléphoniques supplémentaires d'abonnement peuvent maintenant appeler directement le réseau sans emprunter l'intermédiaire du poste principal auquel ils sont rattachés.

En fixant les taxes afférentes aux postes supplémentaires, le décret du 7 mai 1901 avait spécifié que tous ces postes devaient être rattachés à un poste principal et ne pouvaient, par suite, communiquer avec le réseau que par l'intermédiaire de ce dernier.

Les postes supplémentaires à appel direct constituent donc une nouvelle catégorie de postes, intermédiaire entre le poste principal et le poste supplémentaire, tel qu'ils sont définis dans le décret précité.

Ces postes procurent des avantages nouveaux à leurs titulaires en les libérant de l'obligation de recourir à un intermédiaire pour l'appel du réseau et en leur permettant, à Paris et dans les grands centres, de bénéficier du service de nuit, quand la personne chargée du poste principal, n'assure pas le service en permanence.

A ces avantages nouveaux correspondra inévitablement une augmentation de trafic à partir de ces postes.

Dans ces conditions, il a paru équitable de relever le tarif d'abonnement afférent aux postes supplémentaires à appel direct, souscrits sous le régime forfaitaire, en différenciant, toutefois, ceux qui sont utilisés par les titulaires mêmes des postes principaux auxquels ils sont rattachés et ceux qui sont affectés exclusivement à l'usage de tierces personnes.

Alors que dans le premier cas, le tarif applicable aux postes supplémentaires serait relevé de 50 p. 100 pour les postes à appel direct, dans le second cas, la redevance serait, pour ces mêmes postes, portée au double.

Aucune majoration de taxe ne serait toutefois appliquée au tarif actuel des postes supplémentaires rattachés à un poste principal exclusivement destiné à l'échange des communications interurbaines, ni au tarif actuel des postes supplémentaires à conversations taxées; pour ces deux catégories de postes, la possibilité de l'appel direct ne saurait, en effet, avoir pour conséquence l'augmentation du nombre des appels, et les taxes d'abonnement sont trop rapprochées du taux de l'abonnement principal correspondant pour qu'on puisse songer à les en rapprocher davantage.

D'autre part l'entretien des postes supplémen-

taires souscrits en nombre aux conditions du tarif dégressif, dit tarif B, étant à la charge des abonnés, les dispositions de l'article 15 du décret organique doivent être modifiées en ce qui concerne la définition de la redevance fixe applicable aux abonnements temporaires concédés sous le régime dudit tarif. La modification proposée laissera à la redevance fixe son caractère de redevance forfaitaire, applicable dans sa quotité actuelle aux diverses catégories d'abonnements temporaires.

Enfin, il convient de mettre en concordance les dispositions du décret du 7 mai 1901, qui prévoient la reconduction des abonnements temporaires par période trimestrielle, avec celles de ce même décret établissant une redevance fixe annuelle pour ces mêmes abonnements temporaires.

Le projet de décret ci-joint que, d'accord avec M. le ministre des finances, j'ai l'honneur de soumettre à votre haute sanction a pour but d'autoriser l'application des dispositions envisagées ci-dessus.

Veuillez agréer, monsieur le Président, l'hommage de mon respectueux dévouement.

*Le ministre du commerce, de l'industrie,
des postes et des télégraphes,*
Raoul PÉRET.

Le Président de la République française,
Vu l'article 1^{er} du décret-loi du 27 décembre 1851;
Vu l'article 2 de la loi du 21 mars 1878;
Vu la loi du 5 avril 1878;
Vu le décret du 7 mai 1901;
Vu le décret du 13 décembre 1902;
Vu le décret du 10 juillet 1903;
Vu le décret du 21 mai 1910,
Vu le décret du 11 avril 1911;
Vu le décret du 30 mars 1912;
Vu le décret du 25 juin 1912;

Sur la proposition du ministre du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes,

Décète :

Art. 1^{er}. — L'article 2 du décret du 7 mai 1901 est remplacé par le suivant :

Art. 2. — Les divers postes téléphoniques qui peuvent être concédés dans chaque réseau local sont dénommés, suivant le cas, *postes principaux* ou *postes supplémentaires*.

« Les postes supplémentaires comprennent deux catégories : les postes supplémentaires ordinaires et les postes supplémentaires à appel direct.

« Les postes principaux sont reliés par une ligne spéciale directement au bureau central. Les postes supplémentaires ordinaires sont rattachés à un poste principal; les postes supplémentaires à appel direct sont également rattachés à un poste principal, mais ils peuvent appeler directement le bureau central, sans l'intermédiaire de ce poste principal.

« Les postes supplémentaires des deux catégories installés dans le même immeuble que le poste principal auquel ils sont rattachés peuvent être affectés au service de l'abonné titulaire de ce poste principal ou à celui de personnes habitant cet immeuble.

« Les postes supplémentaires des deux catégories installés dans un immeuble différent de celui dans lequel est placé le poste principal auquel ils sont rattachés ne peuvent être affectés qu'au service exclusif de l'abonné titulaire de ce poste principal. »

Art. 2. — Les dispositions de l'article 4 du décret du 7 mai 1901 relatives aux taux annuels des abonnements supplémentaires, modifiées par les dispositions de l'article 1^{er} du décret du 11 avril 1911 et de l'article 1^{er} du décret du 25 juin 1912 sont remplacées par les suivantes :

ABONNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Tarif A

I. — Postes supplémentaires ordinaires

1° A Paris, 50 fr. par poste supplémentaire pour les abonnés forfaitaires et pour les abonnés interurbains ;

2° Dans tous les autres réseaux :

a) 40 fr. par poste supplémentaire pour les abonnés forfaitaires et pour les abonnés interurbains ;

b) 30 fr. par poste supplémentaire pour les abonnés à conversations taxées.

II. — Postes supplémentaires à appel direct

A. — Postes supplémentaires utilisés par le titulaire de l'abonnement principal ou pour son service (établissements commerciaux et industriels, administrations, banques, hôtels, etc.) :

1° A Paris :

a) 75 fr. par poste pour les abonnés forfaitaires.

b) 50 fr. par poste pour les abonnés interurbains.

2° Dans tous les autres réseaux :

a) 60 fr. par poste pour les abonnés forfaitaires.

b) 40 fr. par poste pour les abonnés interurbains.

c) 30 fr. par poste pour les abonnés à conversations taxées.

B. — Postes supplémentaires établis pour l'usage de personnes autres que le titulaire de l'abonnement principal (locataires d'immeubles, etc.).

1° A Paris :

a) 100 fr. par poste pour les abonnés forfaitaires.

b) 50 fr. par poste pour les abonnés interurbains.

2° Dans tous les autres réseaux :

a) 80 fr. par poste pour les abonnés forfaitaires.

b) 40 fr. par poste pour les abonnés interurbains.

c) 30 fr. par poste pour les abonnés à conversations taxées.

Tarif B.

Pour les installations comportant plus de dix abonnements supplémentaires, les abonnés ont la faculté de choisir entre le tarif A ci-dessus et le tarif B suivant :

I. — Postes supplémentaires ordinaires

ABONNEMENT SUPPLÉMENTAIRE PRIX PAR PAR ABONNEMENT (1)	PARIS	AUTRES RÉSEAUX	
	Abonnés forfaitaires et abonnés interurbains	Abonnés forfaitaires et abonnés interurbains	Abonnés à conversa- tions taxées
Du 1 ^{er} au 10 ^e	50 »	40 »	30 »
Du 11 ^e au 50 ^e	37 20	30 »	22 50
Du 51 ^e au 200 ^e	25 »	20 »	15 »
Au-dessus du 200 ^e ..	12 50	10 »	7 50

II. — Postes supplémentaires à appel direct

A. — Postes supplémentaires utilisés par le titulaire de l'abonnement principal ou pour son service. (Établissements commerciaux et industriels, administrations, banques, hôtels, etc.)

ABONNEMENT SUPPLÉMENTAIRE PRIX PAR ABONNEMENT (1)	PARIS		AUTRES RÉSEAUX		
	Abonnés forfaitaires	Abonnés interurb.	Abonnés forfaitaires	Abonnés interurb.	Abonnés à conversa- tions taxées
Du 1 ^{er} au 10 ^e ...	75 »	50 »	60 »	40 »	30 »
Du 11 ^e au 50 ^e ..	56 25	37 50	45 »	30 »	22 50
Du 51 ^e au 200 ^e .	37 50	25 »	30 »	20 »	15 »
Au-dessus du 200 ^e ...	18 75	12 50	15 »	10 »	7 50

(1) Afférents à une même installation.

B. — Postes supplémentaires établis pour l'usage de personnes autres que le titulaire de l'abonnement principal. (Locataires d'immeubles, etc.)

ABONNEMENT SUPPLÉMENTAIRE PRIX PAR ABONNEMENT (1)	PARIS		AUTRES RÉSEAUX		
	Abonnés forfaitaires	Abonnés interurb.	Abonnés forfaitaires	Abonnés interurb.	Abonnés à conversa- tions taxées
Du 1 ^{er} au 10 ^e ...	100 »	50 »	80 »	40 »	30 »
Du 11 ^e au 50 ^e ..	75 »	37 50	60 »	30 »	22 50
Du 51 ^e au 200 ^e .	50 »	25 »	40 »	20 »	15 »
Au-dessus du 200 ^e ...	25 »	12 50	20 »	10 »	7 50

Le bénéfice de l'application des tarifs B ci-dessus impose à l'abonné l'obligation de souscrire, pour le service de ses postes supplémentaires, un second abonnement principal dès que son trafic total (départ et arrivée) atteint le chiffre de douze mille communications au cours d'une année.

A chaque série de douze mille communications au-dessus de la seconde et, le cas échéant, à la fraction de série excédente, doit de même correspondre un nouvel abonnement principal pour le service des postes supplémentaires.

Dispositions communes aux tarifs A et B.

Les lignes supplémentaires donnent, en outre, lieu, dans tous les réseaux, à une redevance annuelle, pour droit d'usage, de 1 fr. 50 par hectomètre indivisible de ligne.

Ne sont pas soumises à cette redevance :

Les lignes supplémentaires reliant deux postes principaux forfaitaires d'un même réseau ;

Les lignes supplémentaires reliant des postes supplémentaires à un poste principal, lorsque ces postes (supplémentaires et principal) sont situés dans le même immeuble ;

Les lignes supplémentaires intérieures ou les sections intérieures des lignes supplémentaires en fil d'appartement ; les lignes supplémentaires des services publics de l'Etat, des départements ou des communes.

Art. 3. — Les dispositions de l'article 7 du décret du 7 mai 1901, modifiées par le décret du 21 mai 1910 sont remplacées par les suivantes :

« Art. 7. — L'abonnement principal ou supplémentaire, concédé sous le régime forfaitaire (local ou de groupe) ou sous le régime des postes exclusivement destinés à permettre l'échange de communications interurbaines, est consenti pour une durée minimum d'un an.

« L'abonnement principal, concédé sous le régime des conversations taxées, est consenti pour une durée minimum de deux ans.

« L'abonnement supplémentaire, concédé sous le régime des conversations taxées, est consenti pour une durée minimum d'un an.

« Les différents abonnements visés aux alinéas ci-dessus se continuent, de trimestre en trimestre par tacite reconduction.

« L'abonnement principal ou supplémentaire, concédé sous le régime forfaitaire temporaire, est consenti pour une durée minimum d'un an ; il se continue d'année en année par tacite reconduction.

« Un abonnement peut être résilié sur avis donné à l'Administration, au moins quinze jours avant l'expiration de la durée minimum de l'abonnement, ou d'une période trimestrielle ou annuelle ultérieure, suivant le régime d'abonnement. (A suivre.)

(1) Afférents à une même installation.

Unification des Appareils des Abonnés

LE POSTE ERICSSON

Nous recevons de la maison Ericsson la lettre suivante :

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Sous le titre "Le Comité Consultatif, sa naissance, sa courte vie, sa mort" et la rubrique "Unification des appareils des abonnés" le *Bulletin* de mars de l'Association Nationale des Abonnés au Téléphone contient les phrases suivantes: "Pour supprimer l'emploi de la pile locale, il était nécessaire d'adopter un appareil comportant un microphone pouvant être actionné par la batterie centrale..... L'Administration se décida à instituer un concours..... La prime de ce concours devait être une commande de six mille appareils. Le poste qui fut choisi fut le poste Ericsson, mais le poste Ericsson transformé selon le goût de l'Administration. A l'usage on s'aperçut que ce poste ne pouvait donner satisfaction. Ainsi donc l'Administration venait d'adopter un appareil qu'elle n'avait pas l'intention d'utiliser, et dont cependant elle était obligée de prendre livraison, ajoutant ainsi un 151^e poste aux 150 existant déjà, lesquels doivent être abandonnés le jour où tous les postes d'abonnés seront unifiés. Or, ce jour reste problématique, car les résultats du concours ayant été nuls, le problème reste posé. Nous demandons à l'Administration à quoi a servi la dépense des six mille postes inutiles et ce qu'elle compte faire après l'échec piteux d'un concours qui est resté sans solution depuis un an et demi."

Nous n'avons pas qualité pour parler au nom de l'Administration, mais comme le texte que nous venons de rappeler est de nature à créer une confusion préjudiciable pour nous, nous devons préciser l'état des faits. Les lecteurs du *Bulletin* ont du reste intérêt à le connaître :

Il est très exact que les postes primés au concours ouvert par l'Administration furent les postes Ericsson, mais il ne l'est pas qu'à l'usage on s'aperçut que ces postes ne pouvaient donner satisfaction. La réalité est tout autre. De nombreux postes identiques à ceux primés au concours sont en service et donnent complète satisfaction. Vous avez été incomplètement renseigné et la cause vraie des retards est celle-ci :

Aussitôt le concours terminé, l'Administration nous demanda, sans préciser davantage, si nous consentirions à apporter à nos types quelques modifications dont l'examen des autres appareils lui avait suggéré l'idée et qu'elle aimerait à voir introduire dans lesdits types pourvu que le caractère n'en fût pas altéré d'une façon appréciable. Nous répondîmes, et ne pouvions ne pas répondre, que nous ne refusions pas d'examiner ce qui se pouvait faire, et à plusieurs reprises nous demandâmes qu'on voulût bien nous indiquer les points jugés intéressants. Nous n'obtinmes pas de réponses à ce sujet, mais au bout d'un certain temps l'Administration nous convia à étudier de concert avec deux de nos confrères les modifications pouvant, sous la réserve ci-dessus, être apportées à nos

appareils: la discussion et l'étude furent laborieuses; là où les trois constructeurs étaient en désaccord, l'Administration décida, sur certains points nous persistons à croire, indépendamment de toute considération de convenance personnelle, qu'il eût été préférable de garder nos types tels quels; mais nous n'avions qu'à nous incliner. Et pour arriver au sujet que vise le *Bulletin* à la fin du passage cité, nous pouvons vous dire que, par deux raisons fort simples, les 6.000 postes ne seront pas du tout inutiles, d'une part les postes modifiés restent, dans l'ensemble et après discussion serrée, les postes Ericsson présentés au concours, d'autre part les 6.000 postes fabriqués par nous comporteront la plupart des modifications arrêtées.

Nous ne voyons pas du reste de raison pour que les appareils de nos types doivent être prématurément remplacés avant usure normale et ne donnent pas, pour le lot des 6.000 postes, le même bon service qu'ils fournissent déjà ici et dans d'autres réseaux.

Ayant confiance en votre courtoisie pour l'insertion de ces explications dans le prochain *Bulletin*, nous vous prions d'agréer, monsieur le Président, l'assurance de notre considération très distinguée.

..

Les faits énoncés par la maison Ericsson sont parfaitement exacts, ajoutons que son appareil ayant été primé au concours, elle eût été en droit d'exiger l'adoption de son poste tel quel. Cependant l'Administration avait formulé quelques réserves sur certains points de constitution mécanique des appareils.

L'Administration préférerait les dispositions mécaniques de deux autres constructeurs de telle sorte, qu'en réalité il y avait trois lauréats au concours, le n° 1 de ces lauréats était la maison Ericsson et les deux autres étaient deux maisons très importantes de la place de Paris.

Le but de l'Administration était on ne peut plus louable: elle cherchait à réunir en un seul appareil les perfections de trois types différents. Or, s'il y a un problème difficile à résoudre, c'est bien celui qui consiste à mettre trois concurrents d'accord,

Ce qui le prouve, c'est le temps qu'il a fallu pour y arriver. Il y avait beaucoup à faire et ceci résulte des différences dans les modes de construction et dans la conception de l'entretien des appareils, existant entre les trois concurrents appelés à réaliser un type définitif qui, selon le désir de l'Administration, devait se rapprocher du type Ericsson. Et c'est là que résidait précisément la difficulté.

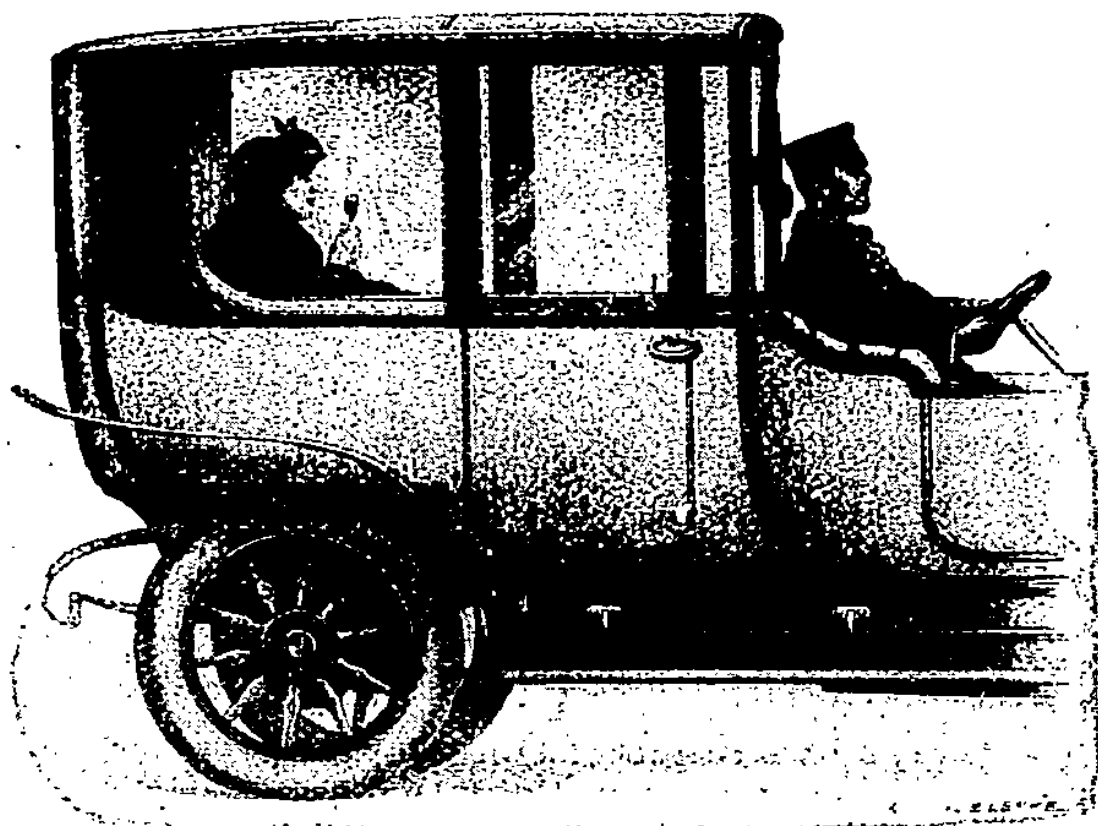
Depuis 1911 on y travaille et si nos renseignements sont exacts, nous croyons qu'en fin de compte on est arrivé à un type acceptable par tous les constructeurs français, car selon

l'habitude de l'Administration les syndicats professionnels des industries électriques seront consultés. Nous ignorons complètement quelles sont les conditions que l'Administration a imposées à la maison Ericsson pour la construction de ces 6.000 postes, mais nous souhaitons que ces 6.000 postes soient **en tous points** semblables aux types définitivement adoptés et, dans ce cas, la crainte exprimée dans l'article du *Bulletin*, en ce qui concerne la création d'un 152° type, serait écartée, puisque ce 152° type se confondrait avec celui définitivement adopté par l'Administration. Pour nous résumer, disons qu'il est regrettable qu'on n'ait pas pu en concours adopter un appareil auquel rien n'eût dû être changé. Il suffisait à ce point de vue d'adopter un poste ayant fait ses preuves au point de vue pratique. Si donc l'Administration a jugé bon de

perdre plus de trois années en études de transformation d'un poste primé par elle, nous n'avons qu'à le regretter pour les abonnés, qui, pendant ce temps ont été réduits à employer et à acheter des postes de l'ancien système à pile primaire locale alors que depuis 1906 on a commencé la transformation du réseau de Paris en Batterie centrale.

Nous ne pouvons qu'être reconnaissants à la maison Ericsson de la **bonne volonté** qu'elle a mise à se prêter aux désirs de l'Administration et à se plier aux nécessités qui en résulteraient, c'est-à-dire de se mettre d'accord avec deux de ses confrères. Souhaitons bonne chance à cet appareil et espérons que le public lui fera bon accueil et qu'il contribuera à améliorer le service téléphonique du réseau de Paris déjà si fort en progrès depuis quelques années.

AUTOMOBILISME ET TÉLÉPHONIE



De l'intérieur de votre automobile, vous désirez donner un ordre à votre chauffeur.

Ou bien, non sans danger, vous vous penchez à la portière au risque de vous époumonner sans résultat; ou bien vous utilisez le vulgaire **porte-voix** dont la puissance de transmission est presque illusoire.

L'appareil idéal pour cet usage doit consister en un **renforceur** ou un **amplificateur** de son, permettant la transmission de la voix et obviant à la difficulté d'audition par suite des bruits de la rue.

Le nouvel appareil le "**Parlefor**" remplit absolument toutes ces conditions. Composé d'un télémicrophone, d'une batterie de 10 à 12 volts et d'un récepteur à écouteur placé à côté de l'oreille du chauffeur, il transmet à l'oreille de ce dernier les ordres ou indications quelconques avec une intensité qui surpasse en puissance tout ce que la voix humaine peut émettre comme amplitude.

ASSOCIATION NATIONALE DES ABONNÉS AU TÉLÉPHONE

Assemblée Générale ordin^{re} du 16 mai 1914

Extrait du Compte rendu

La séance est ouverte à 4 heures, au siège social, sous la présidence de M. de Montebello, assisté de MM. de Douville-Maillefeu et Damez.

Excusé : M. Paul Munier.

M. de Douville-Maillefeu donne lecture du procès-verbal de l'Assemblée générale du 20 mai 1913.

En l'absence de M. Munier, excusé, M. le Président donne lecture du Bilan financier arrêté au 31 décembre 1913, lequel est approuvé.

Le Président entretient les abonnés des services rendus par le Comité Consultatif dont les pouvoirs ont pris fin en juillet 1913; il rend compte des démarches qu'il a faites pour obtenir une nouvelle nomination.

Ensuite de l'article 6 des statuts, il est procédé au renouvellement des pouvoirs des membres sortants du Conseil. MM. de Montebello, Archdeacon, de Douville-Maillefeu, Crétenier et Perrigot sont réélus à l'unanimité.

Ces diverses formalités remplies, M. le Président rappelle à l'Assemblée les améliorations obtenues en 1913 :

Le téléphone mis à la disposition du public chez les débiteurs dont la liste a été publiée dans notre *Bulletin* de mai 1913. Le téléphone dans les kiosques de voitures. Le service permanent par la création d'Associations Amicales locales (ex. Fontenay-sous-Bois). Nouveaux tarifs téléphoniques entre la France et l'Angleterre. Création de l'Association des abonnés au téléphone de Roubaix-Tourcoing pour laquelle nous avons obtenu l'installation du service semi-automatique à Roubaix et à Tourcoing.

Le Président cite quelques-unes des campagnes menées dans notre *Bulletin* mensuel :

Pour la courtoisie. Visite des bureaux téléphoniques par les abonnés. Le service dans les bureaux de poste. L'abonnement à conversations taxées à Paris. Le téléphone dans les gares. La comptabilité dans les P. T. T., etc.

Chronique de Mai

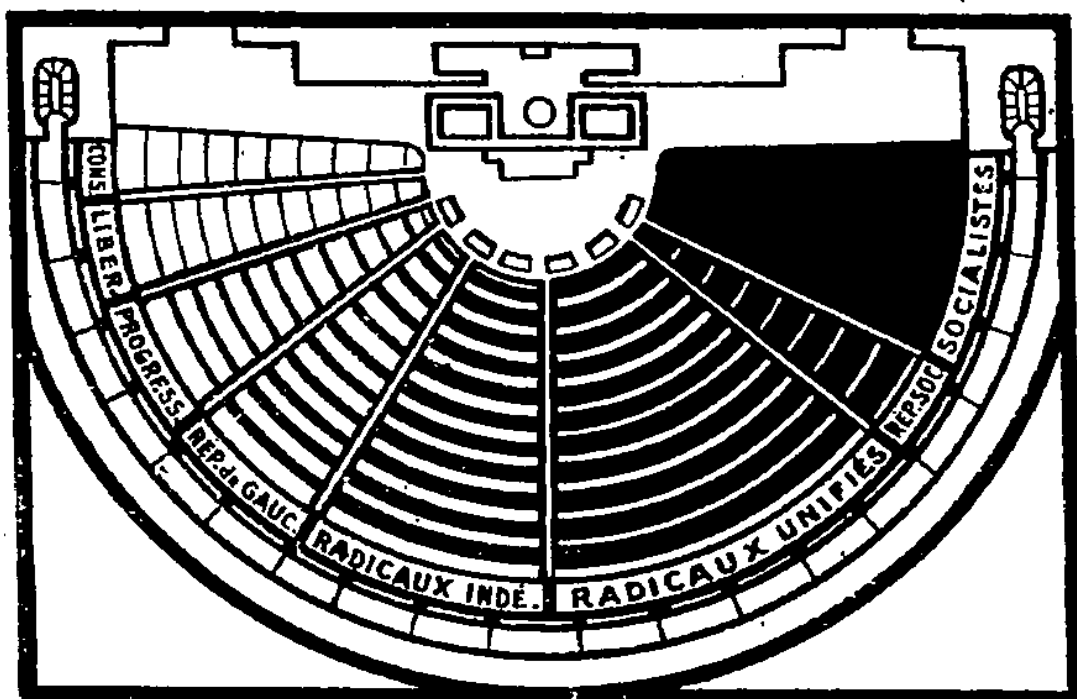
Nous publions chaque mois un memento des événements du mois écoulé

POLITIQUE INTÉRIEURE



Notre politique intérieure : Le mois de mai est surtout remarquable par les résultats du deuxième tour de scrutin des élections législatives.

Un résultat imprévu, de ceux mêmes qui en ont bénéficié, est celui des socialistes unifiés qui ont gagné 34 sièges et dont le groupe au Parlement est devenu de 101 membres. Les radicaux-unifiés conservent leurs forces de la précédente législature, 174 membres; les pertes sensibles sont chez les radicaux et les républicains de gauche, et chez les progressistes qui perdent respectivement 18 et 14 sièges.



Le schéma ci-contre donne une vue assez exacte de la répartition et de l'importance des nouveaux groupes politiques qui, sans doute et pour ne pas en perdre l'habitude, vont se disputer le pouvoir durant la nouvelle législature. D'autant plus que la nouvelle Chambre comprend **190 députés nouveaux** qui auront à cœur de se faire voir et entendre!

— **Opinions de la Presse étrangère :** Le journal allemand *Germania*, de Berlin (parti centriste), dit sur ce résultat des élections législatives françaises : « Depuis le ministère Combes, jamais il n'a été donné de gouverner avec une pareille majorité républicaine; mais il est douteux que la concorde règne entre radicaux et socialistes ».

En Autriche, alors que la *Wiener Allgemeine Zeitung* interprète ledit résultat comme une victoire de la politique pacifique et de désarmement, le *Neues Wiener Tageblatt* pense tout le contraire, et prédit « un renforcement des armements tout comme dans les pays où n'existe pas la République ».

— **A côtés divers :** Le plus jeune député de la nouvelle Chambre, son benjamin, est M. Pierre-Etienne Flandin, député d'Avallon, 25 ans et 28 jours! Il n'est pas, pour cela, le moins sérieux!

— **Et les facteurs!** Les facteurs ruraux, par l'organe de leur journal, le *Cri Postal*, demandent qu'une partie des bénéfices supplémentaires réalisés par l'Administration pendant la campagne électorale leur soit allouée à titre de gratification pour leur peine qui, elle aussi, fut supplémentaire.

— **Le Duel sans danger :** MM. Caillaux et d'Aillières, candidats rivaux et très en colère l'un

contre l'autre, se sont tirés, dans un duel rituellement ordonné, deux balles en l'air.

— **Et les petites fraudes!** A Lille, le nombre des électeurs aurait augmenté en huit ans de 4.452, alors que la population elle-même ne s'est accrue que de 2.376 unités pendant le même laps de temps!

POLITIQUE EXTÉRIEURE



En **ANGLETERRE**, le **Home rule** a été définitivement voté en troisième lecture, le 18 mai, par la Chambre des Communes. Il fait donc, dès maintenant, virtuellement partie de la Constitution anglaise, les lords n'ayant plus aucun pouvoir d'en empêcher l'application. Mais reste la question très grave de l'Ulster, toujours en armes pour ne pas subir la nouvelle loi. Jusqu'ici, aucune violence armée n'a eu lieu et l'on pense que le gouvernement aplanira toute difficulté par une transaction.

Un autre fait important de l'histoire anglaise est le vote, le 18 mai, par 298 voix contre 204, du projet de loi sur la **séparation de l'Eglise et de l'Etat**, au pays de Galles.

— **Les élections en Belgique :** La nouvelle Chambre belge se composera de 45 libéraux, 40 socialistes, 2 démocrates chrétiens et 99 catholiques. Les socialistes gagnent un siège et les revisionnistes sont en majorité.

— **Les élections municipales d'Alsace-Lorraine :** Elles ont été marquées par un succès socialiste très net à Strasbourg, à Colmar et Mulhouse, sauf à Metz. Le *Der Tag* (de Berlin), journal gouvernemental, déclare, devant ces faits, que le plus grand problème de la politique intérieure de l'empire est la destruction de la puissance formidable des socialistes.

— **"Vive la France"** : Un député socialiste allemand pousse ce cri, en plein Reichstag, sous les applaudissements de ses amis, et les éclats de rire des partis opposés.

— **HORS D'EUROPE :** La guerre civile continue au **Mexique**, ainsi que les séances de la conférence de médiation tenue par les délégués du Brésil, du Chili, de la République Argentine, les constitutionnalistes et du président Huerta, à Niagara-Falls. Les médiateurs se proposeraient de régler le conflit par l'élimination du général Huerta et l'établissement d'un gouvernement provisoire dans lequel le général Huerta et les constitutionnalistes seraient représentés.

Mais l'accord est lent à se faire sur cette proposition comme sur d'autres, et la question ne sera sans doute définitivement et bien réglée que par les armes.

— **Les malheurs du prince de Wied :** Un imbroglio des plus complexes et des plus ténébreux embarrasse dans son royaume le récent roi d'Albanie. Les Albanais demandent un prince musulman; le roi demande le secours des troupes étrangères; en attendant, il a fait arrêter Essad-pacha dont les façons de faire ne lui plaisaient pas.

— **Chine et Pérou :** Tandis que sous l'esprit et la main de **Yan-Shi-Kai**, la Chine s'achemine à la

dictature, au Pérou, par contre, il y a deux présidents dont chacun déclare l'autre mal venu à réclamer le titre. Bref, le colonel Benavides, usant de la force armée, semble mieux occuper la place que son concurrent, M. Robert Leguia, qui proteste, ... par voie diplomatique.

ARMÉE



La prise de Tazza : Les troupes françaises ont occupé Tazza, centre rebelle important. Nous avons eu quatre tués français et treize blessés.

Cette occupation a permis aux colonnes Baumgarten et Gouraud qui opéraient séparément à l'Est et à l'Ouest, de se joindre et d'entrer à Tazza, sous les ordres du général Lyautey.

— **A Saint-Cyr :** Un résultat de l'augmentation des soldes a été de rendre le nombre des candidats à l'école de Saint-Cyr supérieur de 350 à celui de l'année dernière.

— **En Allemagne :** Une vive propagande est faite dans certains milieux officieux allemands en faveur de l'adoption pour l'infanterie du service de trente mois, au lieu de deux ans actuels.

Cette nouvelle mesure réalisée donnerait 225.000 hommes de plus à l'infanterie allemande.

MARINE



L'Allemagne et la maîtrise de la mer : Au nombre des revendications soumises à Budapest, se trouve la demande d'un crédit de 427 millions de couronnes, à répartir sur cinq années, et destiné à l'augmentation de la flotte autrichienne.

La *Gazette de Voss* (de Berlin) commentant le fait s'en réjouit, car, dit-elle, il est important que la Triple aie l'hégémonie dans la Méditerranée, afin que la route de Trieste, — la seule par laquelle, en cas de blocus des côtes allemandes nous pourrions faire venir des céréales et autres produits de l'étranger — demeure ouverte.

— **Les grandes manœuvres navales françaises :** Pendant la seconde quinzaine de mai, se sont déroulées, dans la Méditerranée, et sous le haut commandement de l'amiral Boué de Lapeyrère, de grandes manœuvres navales.

Les chefs de partis n'ont été bridés par aucune convention, ni hypothèse; les navires ont pu donner toute leur vitesse; certains, comme les torpilleurs, ont risqué une impressionnante et audacieuse attaque qui eût mis à mal les cuirassés du parti adverse, au cas d'un combat véritable.

Enfin, pour la première fois, une escadrille d'avions pilotés par des officiers de marine du centre de Fréjus ont pris part comme éclaireurs à ces grandes manœuvres, au large.

MOUVEMENT SOCIAL



Le 1^{er} Mai de 1914 fut calme en France. L'ancienne parade bruyante et de valeur superficielle des défilés dans la rue semble passer de mode; des Congrès plus réfléchis et plus pratiques la remplacent.

A **Saint-Petersbourg**, un défilé monstre de 125.000 grévistes eut lieu sans incident.

— **Le Congrès international des femmes** s'est ouvert, le 16 mai, à Rome, au palais du Capitole. M. Daneo, ministre de l'Instruction publique, a fait l'éloge de l'œuvre féministe. Le Congrès a rediscuté les grandes questions de l'alcoolisme, de la prostitution et du vote des femmes; il a paru que des partis s'y formaient déjà : droite, centre et gauche. Voilà un danger!

— Une menace de grève générale a été provoquée en **Norvège** par un projet de loi sur l'arbitrage obligatoire.

— **Les Cheminots anglais :** A Edimbourg, le Congrès annuel de l'Association des employés de chemins de fer a tenu, le 16 mai, sa première séance.

Cette Association ne comptait, il y a quelques années, que quelques dizaines de mille d'adhérents; aujourd'hui, elle en comprend 700.000.

— **Le 24 mai, devant le mur des Fédérés**, au cimetière du Père-Lachaise, 40 à 50.000 manifestants ont défilé demandant une amnistie et protestant contre les trois ans. La police n'eut rien à faire.

— **Upton Sinclair au Colorado :** A la suite de grèves, à Ludlow, dans les mines de M. Rockefeller, la milice a fait un certain massacre de grévistes, hommes, femmes et enfants. L'opinion publique américaine a été très émue par ces incidents. Le fameux publiciste, Upton Sinclair, est parti sur les lieux pour déterminer les vraies causes de la grève et définir les responsabilités.

— **Les Mineurs :** Le 28 mai, à **Bruxelles**, s'est tenue une réunion des délégués des mineurs d'Allemagne, de Grande Bretagne, de France, de Hollande et de Belgique.

L'ordre du jour ne comportait que des questions purement administratives. On a examiné la revision des statuts de l'Internationale des mineurs; on a envisagé les modifications à apporter à la carte internationale de transfert des membres émigrants.

EXPOSITIONS



L'exposition du **mobilier national**, à Lyon, s'est enrichie de plusieurs objets ayant appartenu personnellement à l'empereur Napoléon, notamment d'un petit chapeau porté par l'empereur pendant son séjour à Sainte-Hélène, et tout brûlé par le soleil et la poussière, mais orné encore d'une co-carde pâlie aux trois couleurs.

THÉÂTRE ET MUSIQUE



L'**Opéra** a donné une œuvre nouvelle, belle, émouvante et forte, "*Scemo*" : le livret est de M. Charles Méré et la musique de M. Alfred Bachelet, prix de Rome.

Et l'**Opéra Comique** a repris avec éclat "*le Rêve*" de M. Alfred Bruneau.

— **Les Russes à Paris :** Le célèbre compositeur Strauss a fait représenter la "*Légende de Joseph*" sur la scène de l'Opéra : les ballets y furent jugés trop peu vêtus, surtout du côté homme; un jeune danseur Léonide Miassine se révéla aux Parisiens sans faire oublier l'aérien Nijinsky.

— **La Muse de la Chanson :** Numéro 3, rue aux Ours, et sous la présidence de M. Couyba, sénateur, a eu lieu le Couronnement de la Muse de la Chanson, incarnée ce jour-là, et pour l'année entière, par Mademoiselle **Miracle**, modiste, dix-sept ans.

— **Les "Premières pour fermer" :** En fin de sa saison d'été, le **Théâtre Antoine** a donné la première de "*Poussière*", comédie dramatique de M. Lenormand; le succès a été grand.

— C'est M. Gavault, l'auteur très applaudi actuellement de "*Ma Tante d'Honfleur*" qui a reçu la tâche de diriger et faire prospérer l'Odéon.

D'autre part, M. Antoine, à l'Université populaire, a fait en conférence, les "*Confidences d'un évadé*".

ACADÉMIES ET INSTITUT



M. Courby, membre de l'Ecole française d'Athènes, croit avoir retrouvé dans la partie la plus secrète du temple d'Apollon, à Delphes, le **nombril du monde**, le véritable "omphalos", ce point sacré où les aigles de Zeus avaient marqué le centre du monde et où les prêtres avaient dressé un monument que M. Collignon, d'autre part, a savamment décrit.

— **La crise des loyers à Rome** : Il résulte d'une autre communication faite à l'Académie des Inscriptions et belles-lettres que César dut lancer un décret faisant remise d'une année de loyer à tous les locataires occupant un appartement de moins de 2.000 sesterces par an, sans les charges. ...Heureux temps!

SPORTS



ATHLÉTISME. — Les Américains viennent d'inscrire, encore, à leur livre d'or d'athlétisme, une page illustre: **Eddie Beeson**, du Club Olympique de San-Francisco vient de franchir 2 m. 013 en hauteur, battant l'ancien record du monde que détenait Korine avec 1 m. 99.

— **Autre record**: A Stamford-Bridge, le marcheur amateur anglais **Horton** a couvert en 12 heures, 117 km. 589, battant de plus de 1.700 mètres l'ancien record établi par Payne, en juin 1910.

AUTOMOBILISME. — La grande course américaine d'Indianapolis, la plus richement dotée du monde, a donné lieu à une splendide victoire française; quatre Français, sur voitures françaises ont pris, en effet, les quatre premières places du classement:

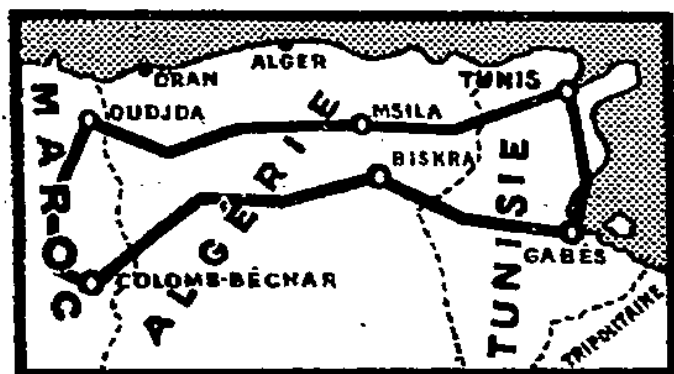
1. THOMAS (voiture Delage), en 6 h. 3 m. 45 s. (record, moyenne à l'heure, 132 km. 975 m.).
2. DURAY (voiture Peugeot), en 6 h. 10 m. 24 s.
3. GUYOT (voiture Delage), en 6 h. 14 m. 1 s.
4. Goux (voiture Peugeot), en 6 h. 17 m. 25 s.

CYCLISME. — La course annuelle de **Bordeaux-Paris**, sur route, dite "le Derby cycliste", a été gagnée contre toute prévision, par un isolé, le Belge **Deman**.

FOOTBALL-RUGBY. — Le championnat de France de football-rugby a été gagné par l'Association sportive de Perpignan, sur le Stadoceste Tarbais, après une partie jouée avec une très grande ardeur et très peu de belle science.

HIPPISME. — Un produit de l'élevage français, le cheval **Durbar**, a gagné, haut la patte, le "Derby d'Epsom".

Il fut, dit-on, ramené au pesage par la main même du roi d'Angleterre! — Donc: Vive la France! et.... l'Entente cordiale!



— **Les aviateurs russes**: L'aviateur militaire

AVIATION. — Nos escadrilles militaires font du bel ouvrage. Une d'elles, en France, a effectué un parcours de 6 000 kilomètres en deux mois; une autre, en Afrique, par

tie de Tunis, compte arriver à Oudjda et peut-être à Tazza malgré bien des difficultés déjà rencontrées, et qui ont mis hors d'action deux appareils.

russe **Nesterow**, parti de Kiew, a atterri à Gatchina, après avoir fait deux escales. Il a effectué ainsi 1.400 kilomètres en 8 h. 1/2, ce qui représente une moyenne de plus de 170 kilomètres à l'heure.

PARACHUTE. — A l'aérodrome de Nevers, **M^{me} Cayat de Castolla** s'est jetée hors d'un biplan à 800 mètres de hauteur, et, très doucement, est arrivée au sol soutenue par un parachute inventé par son mari.

AÉRONAUTIQUE. — Le "Zeppelin 25" vient d'être terminé aux ateliers de Friedrichshafen. Sa capacité est de 20.000 mètres cubes, sa longueur de 128 mètres et son diamètre de 14 mètres. Il est actionné par trois moteurs d'une force, chacun, de 185 chevaux.

— **Le premier grand dirigeable français**: Il a un volume de 25.000 mètres cubes; sa force est de 1.200 chevaux et sa vitesse atteint 80 kilomètres à l'heure.

NÉCROLOGIE



A New-York, le 12 mai, est mort **Daniel de Léon**, une des figures les plus populaires du prolétariat américain. Esprit très dogmatique et un peu personnel, il possédait des qualités remarquables comme écrivain et comme orateur. Il était membre du Bureau socialiste international.

— **Le décès d'un grand inventeur**: L'inventeur de la lampe à incandescence et de la plaque rapide photographique, **sir Joseph Sivan**, est mort à Londres, à l'âge de 85 ans.

— **Disparition de Kossuth**: Le grand chef du parti national hongrois, Kossuth, est mort à Budapest. Avant de décéder, il confia la direction et la poursuite de son œuvre au comte Aranyí.

— **Le dernier mousquetaire**: A Paris, s'est éteint, encore dans la force de l'âge, **M. Laberdesque**, qui faisait revivre, chez les boulevardiers, l'époque de d'Artagnan et un peu celle de Tartarin. Ses duels, très nombreux et bruyants, l'avaient rendu assez célèbre.

ECHOS DIVERS

Une Catastrophe maritime: Un navire charbonnier suédois, le **Stortad**, a abordé par temps de brouillard le paquebot **l'Empress-of-Ireland**, qui tourna sur lui-même et fut englouti en peu d'instants.



Le chiffre officiel des disparus est de **1.032**; celui des survivants n'est que de 355.

Les responsabilités sont encore mal établies.

— **M. Richard** remplace M. Pujalet à la direction de la Sûreté générale.

Une Catastrophe terrestre: En Sicile, l'Etna, en éruption soudaine, violente et continue, a dévasté une des régions les plus riches de l'île et causé de nombreuses morts.

— Le budget anglais dépasse **cinq milliards**.

— L'instruction sur le drame du **Figaro** est terminée et le dossier de l'instruction a été communiqué à la Chambre des mises en accusation.

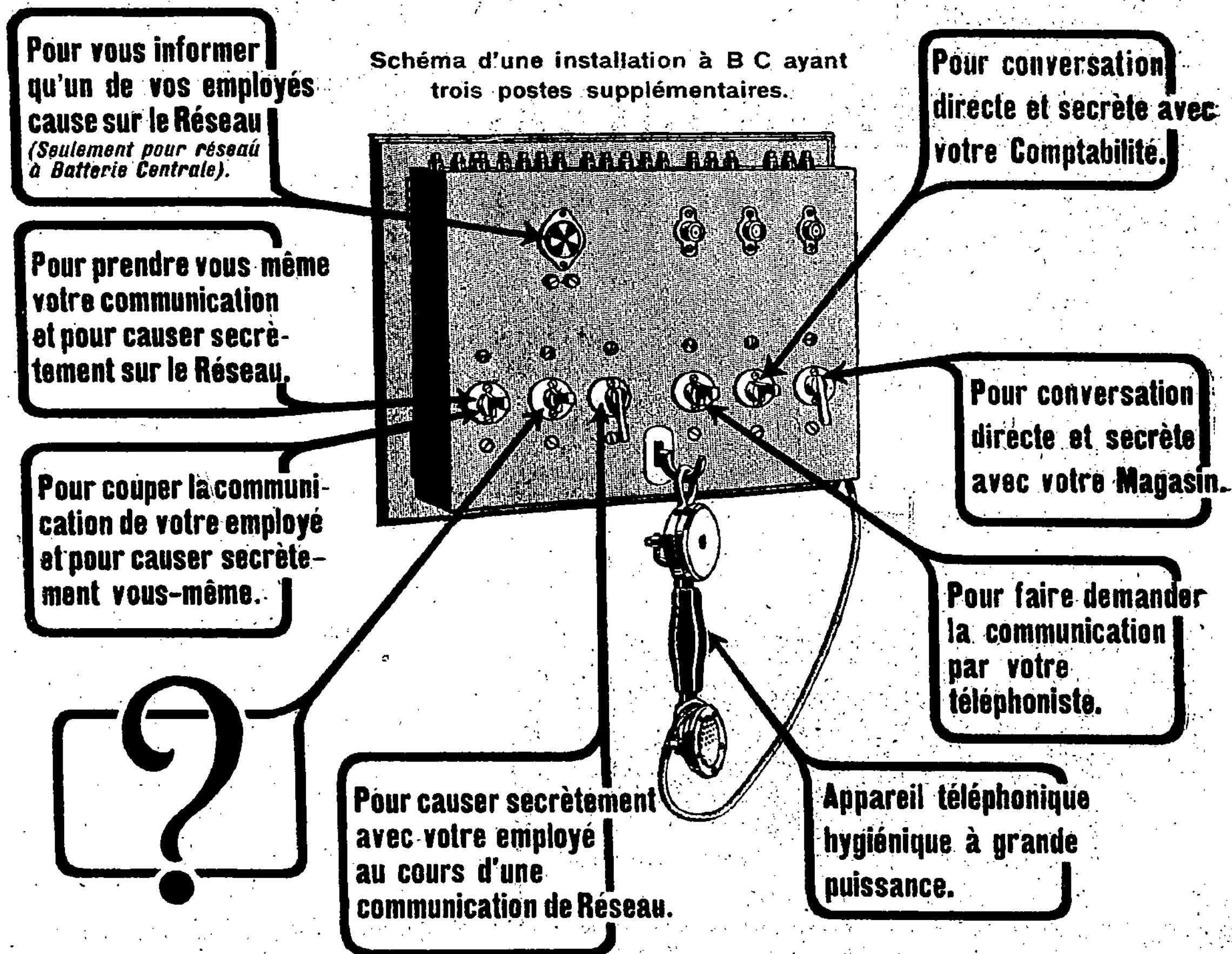
— L'ingénieur **Pierre**, inculpé de l'assassinat de **M. Cadiou**, a été mis en liberté provisoire.

— L'expédition **Nordenskiöld**, que l'on croyait d'abord perdue, serait saine et sauve à Trinidad, en Bolivie.

A. M. C.

Notre Appareil **OTOMA** Permet Tout

Il est admis par l'ADMINISTRATION pour toutes les installations téléphoniques ayant des postes supplémentaires



ÉTUDE GRATUITE

SE FAIT ÉGALEMENT PORTATIF

IMPOSEZ VOTRE PROGRAMME

à la Société **“ Le Téléphone Privé ”**

PARIS : 18-20, faubourg du Temple.

Téléphone : Roquette { 50-51
50-56.

LILLE : 78, Rue Nationale. — Téléphone : 26-38.

NANCY : 55, Rue Saint-Jean. — Téléphone : 15-55.

NICE est le pays qui produit les meilleures Huiles d'Olives du monde entier.

Pour permettre la comparaison, j'expédie au prix de revient (1 fois seul):

Superfine extra, 5 litres	11 »
Vierge, idéale, 5 litres	12 50
Superfine extra, 10 litres	21 »
Vierge, idéale, 10 litres	24 »

garanties absolument pures. Franco port et emballage à domicile.

Envoi des Prix-Courants sur demande

A. JOUBERT

6, rue Hôtel-des-Postes, NICE

Plus de vaines Recherches!
Plus d'attente aux Guichets!

Pour vos Affranchissements
consultez le

BARÈME de la **POSTE**

sur le champ
il vous renseignera avec
exactitude

— Envoi franco contre
0,75 en timbres-poste

BIBLIOTHÈQUE PRATIQUE

65, Faubourg Poissonnière, PARIS

LE PAIN NATUREL

DE LA

S^uF^a d'Alimentation Hygienne

7, Rue Broca, PARIS

Téléph. : Gobelins 29-87

répond exactement aux désirs des hautes sommités médicales et scientifiques exprimés au cours de la récente controverse sur la question du pain. Il suffira d'en faire l'essai pour réduire à néant les arguments invoqués en faveur du pain blanc.

SUCCURSALES & DÉPÔTS POUR PARIS

206, boulevard Raspail & 118, Av. Mozart (Auteuil)

21, Avenue de La Motte-Picquet

16, rue du Rocher (Gare Saint-Lazare)

DEMANDEZ LE CATALOGUE

KNORR



SES FARINES
pour Régimes

SES POTAGES
délicieux

SON BOUILLON
à base d'extrait
de viande

En vente dans toutes les
Epiceries de Choix

274, Rue du Montet, NANCY

NOUVEAUX

APPAREILS BREVETÉS POUR

HERNIES

SCIENTIFIQUES

RATIONNELS

SIMPLES, PARFAITS

IMPERCEPTIBLES

Demandez Brochure B

FERRANDOUX - TOURS

2, Avenue Grammont

(Indre-et-Loire)

**ON ACHÈTERAIT
D'OCCASION**

Illustration au-delà de 1889;

Collection complète Fantasio;

Larousse mensuel;

L'Hygiène 1912-1913-1914;

Le Tour du Monde;

*Catalogues des Salons de
Peinture;*

*Vieux livres et vieilles publi-
cations illustrées.*

Ecrire B. A. T. 52

Imp. A. Waton, St-Etienne

COURROIE "BALATA DICK"

**S^{te} des Etablissements
WANNER**

67, Avenue de la République
PARIS



PLUS D'IMBERBES! PLUS de CHAUVES!
L'EXTRAIT CAPILLAIRE VÉGÉTAL fait
pousser la barbe et les moustaches magnifiques,
même à 15 ans; il fait repousser cheveux, cils et
sourcils. Succès assuré. Vieille renommée universelle.
60.000 attestations. Grand flacon: 3 fr.; flacon, 1.75;
flacon cont. 0.75. Envoi franco contre timbres ou mandat.
Les POULADE, chimiste, FIGEAC (Lot), Nelly p. m.

Protection contre la chaleur
des rayons solaires

ASOL

BREVETÉ S. G. D. G.

SUR TOUTES TOITURES

vitrages, zincs, ardoises

Brochures explicatives et milliers de
références chez **M. DETOURBE**,
Fabricant de Produits Chimiques,
7, Rue Saint-Séverin, PARIS.

2 GRANDS PRIX — Milan 1900, Saragosse 1908
Hors concours. Membre du Jury: Gand 1913
Londres 1908, Bruxelles 1910, Turin 1912

DOMAINE de rapport et
d'agrément,
belle situation, départ. Bouches-
du-Rhône, à vendre, bonnes condi-
tions, toutes facilités de paiement.

Ecrire B. A. T. 72

Imp. A. WATON, St-Etienne

PROTÉGEZ VOTRE VUE, Verres Jaunes Orangés

**"BOURDAIS" OPTICIEN
INVENTEUR**

Fournisseur de la Mission Charcot au Pôle Sud

8, Rue d'Alsace, ANGERS (M.-&-L.)

YEUX ARTIFICIELS HUMAINS

1^{er} CHOIX, PRIX : 12 FRANCS

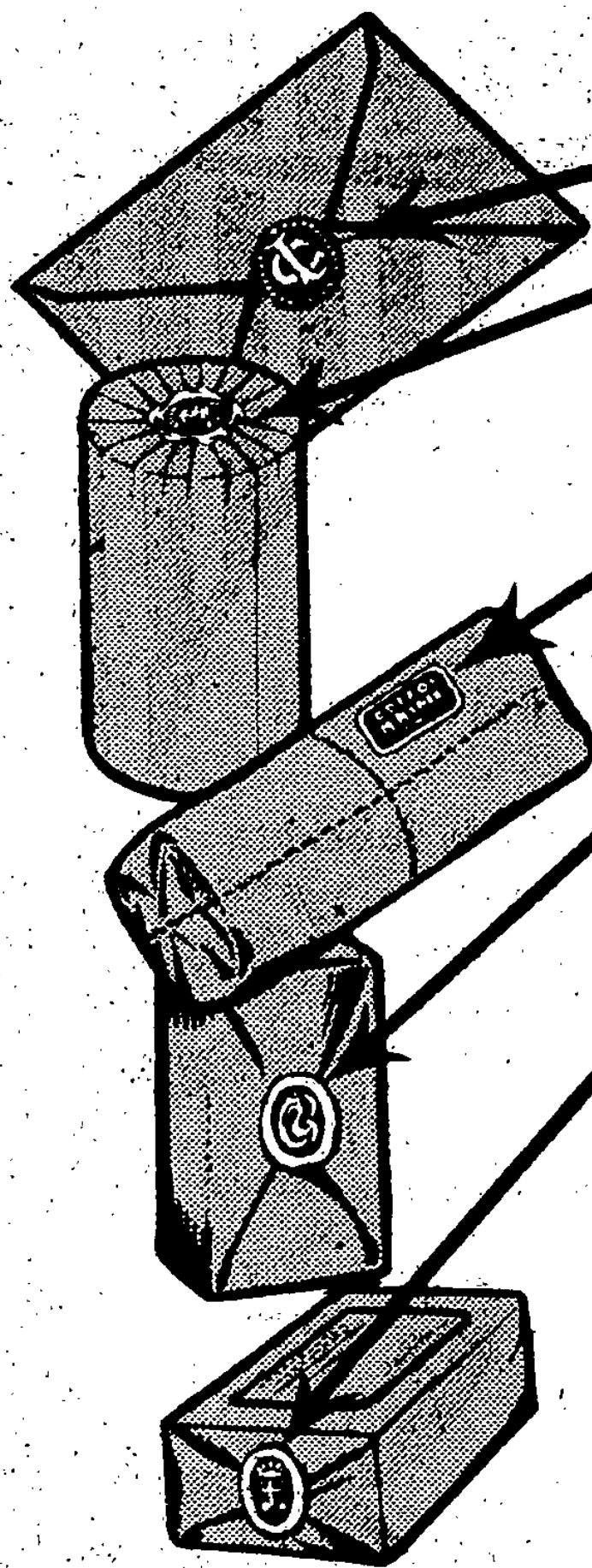
7.50 FRANCO

MYOPES & PRESBYTES
env. mandat de **2.50**
p^r recevoir folio
Pince-Nez ou Lunettes,
verres extra-fins,
Monture acier, nickelé.

A céder 120 fr. appareil Bailleux
n° 52 mobile, monophone et
2^e récepteur, planchette, 2 sonne-
ries, 1 tableau monocorde à fiches
à 2 directions pour le poste sup-
plémentaire, état neuf.

PAUGET, notaire, Montrevel (Ain)

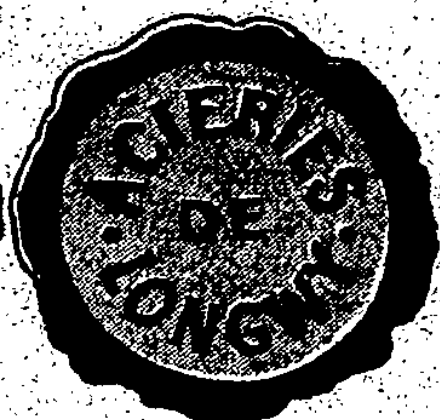
Cachets en relief



**C'est par
Millions**

que se chiffrent les cachets en relief sortant chaque année de l'Imprimerie A. WATON. Cette fabrication longtemps étrangère est devenue française grâce à l'installation du matériel le plus perfectionné et du plus grand rendement.

Toutes les ressources de l'ingéniosité et de l'art sont mises en œuvre dans les ateliers de l'Imprimerie A. WATON pour la création de ce genre d'étiquettes, depuis le simple cachet cire jusqu'aux modèles les plus compliqués, depuis la mouche minuscule jusqu'aux étiquettes des plus grandes dimensions.



Reproduction
de notre Cachet réclame
Imitation cire rouge
Grandeur unique : 26 m/m.

ARTICLE RÉCLAME

par	10.000	25.000	50.000	100.000	cachets
fr.	2	1,75	1,50	1,25	le mille

Spécimen sur demande

IMPRIMERIE A. WATON - SAINT-ÉTIENNE

Zenith

Il ne faut pas croire que...

la montre de précision soit un objet de luxe réservé à la classe la plus riche. Tout le monde aujourd'hui a besoin de savoir l'heure précise.

Grâce à un mécanisme d'une extrême minutie, la fabrique *Zenith* est arrivée à produire pour l'usage courant des montres d'une précision et d'une solidité inconnues jusqu'à ce jour. C'est la garantie que seule peut donner une usine qui possède un puissant outillage, un personnel choisi et l'expérience d'un demi-siècle de labeur et de progrès.

Le temps devient chaque jour plus précieux, il vous faut une montre exacte. La montre *Zenith* sera la vôtre.



En vente chez les principaux horlogers
Pour adresses des Dépositaires et tous autres renseignements

Compagnie *Zenith* Besançon

à la Compagnie *Zenith* Besançon (Doubs)
Veuillez m'adresser gratuitement votre brochure "La
Reine de l'heure", et m'indiquer le nom de votre
dépositaire le plus rapproché.
Nom
Adresse
Dép'

Ce Bulletin est le seul organe tou-
chant les 200.000 abonnés de France :
sa publicité est de premier ordre.
S'adresser : Imp. A. Waton, St-Et.